OSWALD DUCROT

DU MEME AUTEUR

LE STRUCTURALISME EN LINGUISTIQUE, Coll. « Points », Le Seuil, 1973, (déjà publié en 1968 dans QU'EST-CE QUE LE STRUCTURALISME?, ouvrage collectif).

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (en collaboration avec T. Todorov), Le Seuil, 1972.

DIRE ET NE PAS DIRE, Hermann, 1972.

LA PREUVE ET LE DIRE, Mame, 1973.

LES MOTS DU DISCOURS (en collaboration), Minuit, 1980.

Les échelles argumentatives, Minuit, 1980.

L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE (en collaboration avec J.-C. Anscombre), Mardaga, Bruxelles, 1983.

LE DIRE ET LE DIT



B / /V 686 * 261 039*

AVANT-PROPOS

Dans ce recueil ont été rassemblés des textes écrits depuis 1968. Les cinq chapitres de la première section et les deux premiers de la seconde reprennent avec des modifications plus ou moins importantes, mais essentiellement formelles, des articles publiés dans diverses revues, et dont certains ne sont plus guère accessibles. Le dernier chapitre, en revanche, même s'il a pour point de départ des travaux antérieurs, peut être considéré comme un texte « nouveau ». J'essaye d'y présenter une théorie générale de l'énonciation, qui constitue le cadre dans lequel je travaille actuellement.

J'aimerais pouvoir dire que ces différents textes ont une unité à la fois thématique et théorique. Sur le premier point, je crois pouvoir m'engager sans trop d'inquiétude. D'une part, ce sont toujours les mêmes notions qui réapparaissent dans les huit chapitres du recueil : le concept de présupposition, par exemple, objet du premier texte, est encore retravaillé dans les dernières pages du dernier. D'autre part, ces diverses notions ont elles-mêmes un point commun, qui motive le titre général du recueil : il s'agit toujours de ce qui, dans le sens d'un énoncé (dans le « dit »), concerne l'apparition de cet énoncé (son « dire »).

J'ai plus de scrupules à prétendre que les huit textes possèdent une unité théorique. Car il ne fait aucun doute — et je le souligne explicitement dans la plupart des chapitres — que les travaux ici rassemblés se contredisent largement les uns les autres : leur lecture est donc peu recommandable aux personnes pour qui la palinodie intellectuelle comporte un risque sévère de dépression.

Pour résumer en quelques mots l'origine de ces contradictions, je dirais qu'elles tiennent à un progressif revirement

© 1984 by Les éditions de MINUIT 7, rue Bernard-Palissy — 75006 Paris

comptais seulement appliquer les idées en linguistique, j'en suis venu à abandonner la plupart de leurs thèses.

Cette infidélité — qui est en même temps une infidélité à moi-même - est particulièrement apparente quand on compare les deux sections du recueil. Dans la première, le repérage du dire dans le dit est fondé avant tout sur l'idée d'acte de langage : si le sens d'un énoncé fait allusion à son énonciation, c'est dans la mesure où l'énoncé est ou prétend être l'accomplissement d'un type particulier d'acte de langage, l'acte illocutoire. Tout mon effort, dans les textes de la deuxième section vise au contraire à dépasser la notion d'acte illocutoire. Ayant montré, dans le chapitre sur les performatifs, que son utilisation implique une confiance aveugle dans le langage (considéré comme étant le meilleur métalangage pour le décrire lui-même), j'essaye - c'est l'objet des deux derniers chapitres — de découvrir dans le sens des énoncés un commentaire de l'énonciation beaucoup plus fondamental que celui qui s'exprime dans l'accomplissement d'actes illocutoires : ceux-ci apparaissent comme un phénomène second dérivé à partir d'une réalité plus profonde, à savoir la description du dire comme une représentation théâtrale, comme une polyphonie.

Bien sûr, je ne vais pas terminer mon avant-propos sur cet aveu d'incohérence : en cédant à un mouvement psychologique difficilement évitable, je vais soutenir que le revirement dont j'ai fait étalage est le signe extérieur d'une fidélité cachée. Fidélité, d'abord, à ce qui me semble être l'intuition profonde des philosophes dont je me suis inspiré : pour soutenir cela, il suffit de prétendre que leur insistance sur les actes de langage ne tenait pas fondamentalement à un intérêt pour l'activité accomplie au moyen de la langue¹, mais pour cette possibilité qu'a la parole de parler de son propre avenement, possibilité que l'on fait indirectement apparaître lorsqu'on interprète un énoncé comme l'accomplissement d'un acte

illocutoire.

Mais j'espère aussi, en plongeant la théorie des actes de langage dans une conception polyphonique de l'énonciation. être fidèle à un souci personnel, qui explique peut-être par

ailleurs les distorsions auxquelles j'ai soumis la philosophie du langage lors même que je croyais seulement l'appliquer. Ce souci, qui, selon moi, est à la base du structuralisme en sémantique linguistique, est celui de donner à l'altérité - pour reprendre une expression dont Carlos Vogt et moi nous sommes souvent servis — une « valeur constitutive ». A la fois la théorie des actes de langage, telle que je l'ai comprise, et la théorie de la polyphonie fondent le sens sur l'altérité. En ce qui concerne la théorie des actes de langage, elle fonde le sens d'un énoncé sur les relations que celui-ci établit entre son énonciation et un certain nombre de prolongements « juridiques » que cette énonciation, selon lui, doit avoir. En ce qui concerne la théorie de la polyphonie, elle ajoute à cette altérité, pour ainsi dire « externe », une altérité « interne » - en posant que le sens d'un énoncé décrit l'énonciation comme une sorte de dialogue cristallisé, où plusieurs voix s'entrechoquent. La possibilité reste d'ailleurs ouverte que chacune de ces voix soit elle-même, à son tour, la représentation, la mise en scène d'un dialogue, possibilité à laquelle fait allusion, sans être capable de l'exploiter, la dernière section du dernier chapitre.

Deux remarques concernant l'organisation de ce recueil.

1. L'ordre dans lequel les textes sont présentés est un compromis entre un souci historique et un souci thématique. l'ai rapproché les textes traitant le même thème, ou des thèmes apparentés - en les ordonnant d'après leur ancienneté décroissante.

2. On trouvera au bas des pages deux sortes de notes. Les unes, appelées par des numéros, sont celles qui apparaissaient dans les textes originaux. Les autres, appelées par des astérisques, représentent des commentaires faits, à propos de ces textes, au moment où j'ai constitué le recueil. Elles signalent, notamment, les différences terminologiques et les contradictions théoriques entre les travaux présentés dans ce livre.

CHAPITRE VIII

ESQUISSE D'UNE THÉORIE POLYPHONIQUE DE L'ÉNONCIATION*

I. L'objectif de ce chapitre est de contester — et, si possible, de remplacer — un postulat qui me paraît un préalable (généralement implicite) de tout ce qu'on appelle actuellement la « linguistique moderne », terme qui recouvre à la fois le comparatisme, le structuralisme et la grammaire générative. Ce préalable, c'est l'unicité du sujet parlant. Il me semble en effet que les recherches sur le langage, depuis au moins deux siècles, prennent comme allant de soi — sans même songer à formuler l'idée, tant elle semble évidente — que chaque énoncé possède un et un seul auteur.

Une croyance analogue a longtemps régné dans la théorie littéraire, et elle n'a été mise en question explicitement que depuis une cinquantaine d'années, notamment depuis que Bakhtine a élaboré le concept de polyphonie. Pour Bakhtine, il y a toute une catégorie de textes, et notamment de textes littéraires, pour lesquels il faut reconnaître que plusieurs voix parlent simultanément, sans que l'une d'entre elles soit prépondérante et juge les autres : il s'agit de ce qu'il appelle, par opposition à la littérature classique ou dogmatique, la littérature populaire, ou encore carnavalesque, et qu'il qualifie quelquefois de mascarade, entendant par là que l'auteur y prend une série de masques différents. Mais cette théorie de Bakhtine, à ma connaissance, a toujours été appliquée à des textes, c'est-à-dire à des suites d'énoncés, jamais aux énoncés dont ces textes sont constitués. De sorte qu'elle n'a pas abouti à mettre en doute le postulat selon lequel un énoncé isolé fait entendre une seule voix.

C'est justement à ce postulat que je voudrais m'en prendre.

^{*} Ce chapitre a été rédigé à partir de deux articles (« La notion de sujet parlant »,



Pour montrer à quel point il est ancré dans la tradition linguistique, je signalerai rapidement une recherche américaine qui, au moment même où elle est sur le point de l'abandonner, le rétablit in extremis, comme s'il s'agissait d'un dogme intouchable. Il s'agit de l'étude d'Ann Banfield, 1979, sur le style indirect libre. Rompant avec la description habituelle du style indirect libre comme une des formes du discours rapporté, Ann Banfield y voit l'expression d'un point de vue, lequel peut ne pas être celui de la personne qui est effectivement, empiriquement, l'auteur de l'énoncé, et elle emploie le terme de « sujet de conscience » pour désigner la source de ce point de vue. Mais, arrivée à ce stade, c'est-à-dire au moment où une pluralité de sujets pourraient être introduits dans l'énoncé, Banfield formule deux principes qui écartent la menace. Elle pose d'abord qu'il ne peut y avoir, pour un énoncé donné, qu'un seul sujet de conscience, repoussant d'emblée dans le domaine de l'anormal les exemples qui feraient apparaître une pluralité de points de vue juxtaposés ou imbriqués. Et ensuite, afin de traiter les cas où le sujet de conscience n'est pas l'auteur empirique de l'énoncé, elle pose qu'il n'y a pas, dans ces énoncés, de locuteur. Certes, je ne reprocherai pas à Banfield — bien au contraire - de distinguer le locuteur, c'est-à-dire l'être désigné dans l'énoncé comme son auteur (au moyen, par exemple, de marques de la première personne), et le producteur empirique, être qui n'a pas à être pris en compte par une description linguistique préoccupée seulement des indications sémantiques contenues dans l'énoncé. Ce que je reprocherai à Banfield, c'est la motivation qui l'amène à cette distinction, à savoir le souci de maintenir coûte que coûte l'unicité du sujet parlant. Car ce même souci — après l'avoir amenée à faire abstraction du producteur empirique (position qui est aussi la mienne) - va l'amener à des décisions que je voudrais éviter. Lorsque le sens d'un énoncé comporte l'incontestable indication d'un locuteur (attesté par la présence de pronoms de première personne) et que cependant l'énoncé exprime un point de vue qui ne peut pas être identifié à celui du locuteur — par exemple, lorsque quel-qu'un avant été traité d'imbécile répond. Ah je suis un d'en faire un des modes du discours rapporté (en décrivant le « je suis un imbécile » du discours précédent comme un « tu dis que je suis un imbécile »). Grâce à de telles exclusions, elle peut formuler un principe selon lequel, lorsqu'il y a un locuteur, celui-ci est nécessairement aussi le sujet de conscience, principe qui n'a d'autre justification, à mes yeux, que de sauver une unicité admise a priori comme une donnée de bon sens : « On ne peut pas, dans un énoncé que l'on présente comme le sien, exprimer un point de vue qui ne serait pas le sien. »

Les recherches de Banfield sur le style indirect libre ont été récemment discutées en détail dans Authier, 1978, et Plénat, 1975. Ces deux études mettent en doute les deux principes « un énoncé-un sujet de conscience » et « s'il y a un locuteur, il est identique au sujet de conscience ». Ma propre théorie de la polyphonie, qui doit beaucoup aux deux auteurs que je viens de citer, vise à construire un cadre général où l'on pourrait introduire leur critique de Banfield, cadre qui constitue lui-même, je l'ai dit en commençant, une extension (très libre) à la linguistique des recherches de Bakhtine sur la littérature.

II. D'abord je voudrais définir la discipline — je l'appelle « pragmatique sémantique », ou « pragmatique linguistique » — à l'intérieur de laquelle se situent mes recherches. Si l'on donne pour objet à la pragmatique l'action humaine en général, le terme de pragmatique du langage peut servir à désigner, dans cet ensemble de recherches, celles qui concernent l'action humaine accomplie au moyen du langage, en indiquant ses conditions et sa portée. Le problème fondamental, dans cet ordre d'études, est de savoir pourquoi il est possible de se servir de mots pour exercer une influence, pourquoi certaines paroles, dans certaines circonstances, sont douées d'efficacité. C'est le problème du centurion de l'Evangile, qui s'étonne de pouvoir dire à son serviteur « Viens! », et le serviteur vient. C'est aussi la question traitée par Bourdieu, 1982, question qui relève en effet de la sociologie, et sur laquelle le linguiste, en tant que linguiste, a peu de choses à dire — sauf s'il croit à un pouvoir intrinsèque du

qui me semble, lui, proprement linguistique, et qui fait partie justement de ce que j'appelle « pragmatique linguistique ». Il ne s'agit plus de ce que l'on fait en parlant, mais de ce que la parole, d'après l'énoncé lui-même, est censée faire. En utilisant un énoncé interrogatif, on prétend obliger, par sa parole même, la personne à qui on s'adresse à adopter un comportement particulier, celui de réponse, et, de même, on prétend l'inciter à agir d'une certaine façon si on recourt à un impératif, etc. Le point important, à mes yeux, c'est que cette incitation à agir ou cette obligation de répondre sont données comme des effets de l'énonciation. Ce que je généraliserai en disant que tout énoncé apporte avec lui une qualification de son énonciation, qualification qui constitue pour moi le sens de l'énoncé. L'objet de la pragmatique sémantique (ou linguistique) est ainsi de rendre compte de ce qui, selon l'énoncé, est fait par la parole. Pour cela, il faut décrire systématiquement les images de l'énonciation qui sont véhiculées à travers l'énoncé.

III. Pour mener à bien cette description, il me semble nécessaire d'établir et de maintenir ensuite (même si cela coûte un peu) une distinction rigoureuse entre « l'énoncé » et « la phrase ». Ce que j'appelle « phrase », c'est un objet théorique, entendant par là qu'il n'appartient pas, pour le linguiste, au domaine de l'observable, mais constitue une invention de cette science particulière qu'est la grammaire. Ce que le linguiste peut prendre pour observable, c'est l'énoncé, considéré comme la manifestation particulière, comme l'occurrence hic et nunc d'une phrase. Supposons que deux personnes différentes disent « Il fait beau », ou qu'une même personne le dise à deux moments différents : on se trouve en présence de deux énoncés différents, de deux observables différents, observables que la plupart des linguistes expliquent en décidant qu'il s'agit de deux occurrences de la même phrase française, définie comme une structure lexicale et syntaxique, et dont on suppose qu'elle leur est sous-jacente.

Dire qu'un discours, considéré comme un phénomène observable, est constitué d'une suite linéaire d'énoncés, c'est faire l'hypothèse (« hypothèse externe » au sens défini au

« relativement autonome » par rapport au choix des autres. Je poserai alors qu'un interprétant doit, pour segmenter en énoncés un discours donné, admettre que ce découpage reproduit la succession de choix « relativement autonomes » que le sujet parlant prétend avoir opérés. Dire qu'un discours constitue un seul énoncé, c'est, inversement, supposer que le sujet parlant l'a présenté comme l'objet d'un choix unique.

Reste à préciser maintenant la notion d' « autonomie relative » dont je viens de me servir. Elle tient, pour moi, à la satisfaction simultanée de deux conditions, de cohésion et d'indépendance. Il y a cohésion dans un segment si aucun de ses constituants n'est choisi pour lui-même, c'est-à-dire si le choix de chaque constituant est toujours déterminé par le choix de l'ensemble. C'est le cas pour une suite comme Pierre est là, au moins lorsqu'on admet que les trois mots la constituant sont choisis pour produire le message total, et que l'occurrence du mot Pierre, par exemple, ne se justifie pas par le simple désir de prononcer le nom de Pierre. Mais c'est le cas aussi pour le mot Pierre lui-même, dans la mesure où l'apparition des phonèmes qui le composent est motivée seulement par le désir de former le nom total Pierre. Pour éviter d'avoir à considérer cette occurrence de Pierre comme un énoncé, on doit donc ajouter à la cohésion une seconde condition, que j'appellerai « indépendance ». Une suite est indépendante si son choix n'est pas commandé par le choix d'un ensemble plus vaste dont elle fait partie. Ce qui exclut immédiatement le mot Pierre tel qu'il apparaît dans la suite analysée.

Quelques exemples. Lorsque, pour inciter à la frugalité une personne trop gourmande, on lui recommande « Mange pour vivre! », le Mange ne constitue pas un énoncé, car il est choisi seulement afin de produire le message global : le sujet parlant n'a pas donné d'abord le conseil « Mange! », auquel il aurait ajouté ensuite la spécification « pour vivre ». Mais, si la même suite sert à conseiller à un malade sans appétit de prendre quand même quelque nourriture, le Mange doit être compris comme un énoncé, pris en charge par le sujet parlant, et renforcé après coup par un second énoncé qui apporte un

B: Mais non! Je l'ai vu ce matin. A propos, il vient d'acheter une voiture.

A : Je crois que Pierre a des problèmes d'argent en ce moment.

B: Mais non! Je l'ai vu ce matin. Il vient d'acheter une voiture.

Dans le premier dialogue, le Je l'ai vu ce matin répond à la condition d'indépendance. On peut admettre que B a d'abord voulu faire savoir qu'il avait rencontré Pierre, message qui a une fonction à lui tout seul, puisqu'il suffit à répliquer à ce qu'avait dit A. Dans le second dialogue, au contraire, le segment Je l'ai vu ce matin est donné seulement comme une préparation destinée à rendre plus crédible l'information qui suit, et choisie en vertu de la décision de donner cette information. Il n'a donc pas l'indépendance exigible d'un énoncé (le connecteur à propos, qui apparaît dans le premier dialogue et serait impossible dans le second, a justement parmi ses fonctions de marquer la dualité des énoncés — même quand il sert à masquer hypocritement que le sujet parlant voulait, dès le départ, « placer » le second énoncé).

N.B. - Cette définition de l'énoncé par l'autonomie relative, elle-même fondée sur le double critère de cohésion et d'indépendance, amène à douter que l'on puisse segmenter un « texte » en une pluralité d'énoncés successifs. Ce qu'on appelle « texte », c'est en effet d'habitude un discours censé faire l'objet d'un choix unique, et dont la fin, par exemple, est déjà prévue par l'auteur au moment où il rédige le début (caractère qui amène Barthes, 1979, à nier qu'un journal intime puisse constituer un texte). Ainsi un poème pourra difficilement apparaître comme autre chose qu'un énoncé unique si on le caractérise, à la manière de Jakobson, par l'énumération d'un paradigme dont les différents éléments sont dispersés tout au long du déroulement syntagmatique. Même conclusion en ce qui concerne une pièce de théâtre si on admet, selon la thèse de A. Reboul-Mœschler, 1984, qu'elle fait entendre, à côté de la parole que s'adressent les personnages les uns aux autres, une parole de l'auteur au public. Car cette seconde parole, qui constitue le langage théâtral proprement dit, manifeste des choix dont l'expression peut s'étendre sur une très longue durée scénique, et en

domestique Covielle se lamentent séparément, à l'acte III, sc. 9, du Bourgeois gentilhomme, sur leurs déboires amoureux, mais leurs répliques, autonomes si l'on considère le dialogue entre les personnages, sont liées du point de vue du langage théâtral. Cf. CLÉANTE: « Que de larmes j'ai versées à ses genoux! » — COVIELLE: « Tant de seaux d'eau que j'ai tirés du puits pour elle », etc.

IV. Ainsi défini — comme fragment de discours —, l'énoncé doit être distingué de la phrase, qui est une construction du linguiste, permettant de rendre compte des énoncés. A la base de la science linguistique il y a en effet la décision de reconnaître dans les énoncés réalisés *hic et nunc*, tous différents les uns des autres, un ensemble d'entités abstraites, les phrases, dont chacune est susceptible d'être manifestée par une infinité d'énoncés. Faire la grammaire d'une langue, c'est spécifier et caractériser les phrases sous-jacentes aux énoncés

réalisables au moyen de cette langue.

J'insiste sur l'idée que la séparation entre l'entité observable et l'entité théorique ne tient pas à une différence empirique entre ces deux entités, dont l'une serait d'ordre perceptif et l'autre d'ordre intellectuel, mais à une différence de statut méthodologique, qui est donc relative au point de vue choisi par la recherche : pour un historien de la grammaire, la phrase, telle que la conçoit un grammairien donné, est un observable, alors que pour ce grammairien elle était un principe explicatif. C'est pourquoi on ne saurait se fonder sur des critères intuitifs, sur une sorte de « sentiment linguistique », pour décider que plusieurs énoncés réalisent ou non la même phrase : le simple repérage des phrases met en jeu au contraire une théorie.

J'illustrerai cette idée sur un exemple choisi pour son aspect paradoxal, et relatif à un problème théorique signalé au chap. VI. Selon Anscombre et moi, il n'est pas possible d'accomplir un acte de langage par le seul fait que l'on déclare explicitement l'accomplir. Or F. Recanati nous a objecté que l'on peut effectuer l'acte de dire merci au moyen de la formule « Je te dis merci », c'est-à-dire en affirmant que l'on accomplit cet acte. Pour répondre à cette objection, qui vise à identifier, dans certains cas, ce que les médiévaux appelaient actus exercitus et actus designatus, notre seule solution était de soutenir que le prédicat intervenant dans la formule « Je te dis

comme prononçant : « Merci! ». Thèse qui conduit à dire que les énoncés transcrits « Dis merci! » peuvent relever de deux phrases différentes. L'une comporte le prédicat [dire « Merci!»], signifiant : prononcer le mot « Merci!». Elle intervient dans le dialogue :

— A à B : Voyons, dis merci à C! - B à C : Vous avez été très gentil.

- A à B : Non, dis merci!

L'autre phrase, dont le prédicat [dire-merci] signifie l'accomplissement de l'acte de remercier, apparaît, elle, dans :

— A à B : Voyons, dis merci à C! - B à C : Vous avez été très gentil.

- A à B : A la bonne heure!

Ces deux dialogues ne prouvent nullement, j'insiste sur ce point, qu'on se trouve en présence de deux phrases distinctes : certes, ils s'expliquent bien si l'on admet une telle dualité. mais on pourrait décider qu'il y a là deux utilisations différentes d'une même phrase. Si nous avons choisi, Anscombre et moi, de donner à ces dialogues une valeur discriminante, c'est parce que, d'une façon générale, notre thèse sur la performativité nous oblige à supposer qu'il y a dans la langue deux prédicats différents [dire « Merci! »] et [dire-merci], ce qui rend plausible par contre coup que des énoncés « Dis merci! » puissent être la manifestation de deux phrases distinctes. (Cet exemple est discuté p. 139 et p. 147.)

V. De la phrase et de l'énoncé je distinguerai encore « l'énonciation ». Trois acceptions au moins peuvent être données à ce terme.

Il peut d'abord désigner l'activité psycho-physiologique impliquée par la production de l'énoncé (en y ajoutant éventuellement le jeu d'influences sociales qui la conditionne). Ce n'est pas ce type de problèmes que je considère comme les miens — ce qui n'implique bien sûr aucune dévalorisation de ces problèmes, mais seulement l'hypothèse que les miens peuvent être traités séparément. En une seconde acception, -l'énonciation est le produit de l'activité du sujet parlant, المنا أنبأ المستبيئة بالأستنامية سنتا مسئلا لأحممهم

troisième acception que je retiendrai. Ce que je désignerai par ce terme, c'est l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé. La réalisation d'un énoncé est en effet un événement historique : existence est donnée à quelque chose qui n'existait pas avant qu'on parle et qui n'existera plus après. C'est cette apparition momentanée que j'appelle « énonciation ». On remarquera que je ne fais pas intervenir dans ma caractérisation de l'énonciation la notion d'acte — a fortiori, je n'y introduis donc pas celle d'un sujet auteur de la parole et des actes de parole. Je ne dis pas que l'énonciation, c'est l'acte de quelqu'un qui produit un énoncé : pour moi, c'est simplement le fait qu'un énoncé apparaisse, et je ne veux pas prendre position, au niveau de ces définitions préliminaires, par rapport au problème de l'auteur de l'énoncé. Je n'ai pas

à décider s'il y a un auteur et quel il est.

Pour rendre moins étrange ma notion d'énonciation (ce qui n'est d'ailleurs ni nécessaire ni suffisant pour la légitimer), je signalerai simplement que des expressions très banales font parfois allusion à un concept du même ordre. Supposons que je vous raconte une conférence à laquelle j'ai assisté et pendant laquelle un certain X est intervenu pour interroger le conférencier. Il est possible que je commente le fait en vous disant, par exemple: « Cette intervention m'a beaucoup étonné ». Mon énoncé peut se comprendre de diverses manières. Ce que j'ai qualifié d'étonnant, c'est peut-être la teneur même des paroles de X, ce qu'il a dit. Cela peut être aussi la performance accomplie par X, les qualités intellectuelles, morales, articulatoires dont il a fait preuve en parlant. Mais il peut également s'agir de l'événement énonciatif auquel j'ai assisté (donc de l'énonciation, au sens défini plus haut) : j'ai été étonné qu'un tel discours ait pu avoir lieu, soit parce qu'il était inhabituel, dans sa forme ou dans sa teneur, soit simplement parce que normalement aucune intervention n'est tolérée dans les conférences de ce genre. (Ce qui précède n'implique nullement de ma part l'idée bizarre - et j'espère qu'on ne me l'aura pas imputée - qu'un énoncé puisse apparaître par génération spontanée, sans avoir à son origine un sujet parlant qui essaye de communiquer quelque chose à quelqui un ce quelque chose étant précisément ce que

communiqué, d'un concept d'énonciation qui ne renferme pas en lui dès le départ, la notion de sujet parlant.)

VI. En corrélation avec l'opposition de la phrase et de l'énoncé, je dois maintenant introduire la différence entre la signification et le sens — en précisant que je choisis ces deux dernières expressions de façon tout à fait arbitraire, sans me référer à leur emploi dans le langage ordinaire ou dans la tradition philosophique. Quand il s'agit de caractériser sémantiquement une phrase, je parlerai de sa « signification », et je réserverai le mot « sens » pour la caractérisation sémantique de l'énoncé. Entre le sens et la signification il y a pour moi à la fois une différence de statut méthodologique et une différence de nature. De statut méthodologique, car, dans le travail du linguiste sémanticien, le sens appartient au domaine de l'observable, au domaine des faits : le fait que nous avons à expliquer, c'est que tel énoncé ait tel(s) sens, c'est-à-dire, qu'il soit susceptible de telle(s) interprétation(s). Ce qui n'implique pas, j'espère superflu de l'ajouter, que nous prenions ce fait sémantique pour un donné, livré par une intuition ou un sentiment immédiats : comme tout fait scientifique, il est construit au moyen d'hypothèses - simplement, les hypothèses constitutives du fait doivent être distinguées des hypothèses explicatives destinées à en rendre compte. C'est justement de ces hypothèses explicatives que relève la signification de la phrase. Pour rendre compte de façon systématique de l'association « observée » entre sens et énoncés, je choisis d'associer aux phrases réalisées par les énoncés un objet théorique étiqueté « signification ». La manœuvre me semble intéressante dans la mesure où je suppose possible de formuler des lois, d'une part pour calculer la signification des phrases à partir de leur structure lexicogrammaticale, et d'autre part pour prévoir à partir de cette signification le sens des énoncés.

Indépendamment même de cette différence méthodologique, je pose, entre le sens et la signification, une différence de nature. Je veux par là prendre le contre-pied de la conception habituelle selon laquelle le sens de l'énoncé, c'est la signification de la phrase assaisonnée de quelques ingré-

signification, et d'autre part les ajouts qu'y apporte la situation. Pour moi, je refuse — sans que je puisse ici justifier ce refus - de faire de la signification une partie du sens. Je préfère la représenter comme un ensemble d'instructions données aux personnes qui ont à interpréter les énoncés de la phrase, instructions précisant quelles manœuvres accomplir pour associer un sens à ces énoncés. Connaître la signification de la phrase française sous-jacente à un énoncé « Il fait beau », c'est savoir ce qu'il faut faire, quand on est en présence de cet énoncé, pour l'interpréter. La signification contient donc par exemple une instruction demandant de chercher de quel endroit parle le locuteur, et d'admettre que celui-ci affirme l'existence du beau temps dans cet endroit dont il est en train de parler. Ce qui explique qu'un énoncé du type « Il fait beau » ne puisse pas avoir pour sens qu'il y a du beau temps quelque part dans le monde, mais signifie toujours qu'il fait beau à Grenoble, ou à Paris, ou à Waterloo, etc., c'est-à-dire à l'endroit dont parle le locuteur, et qui se trouve souvent, mais pas toujours, être l'endroit où il parle. De même, la signification d'une phrase au présent de l'indicatif prescrit à l'interprétant de déterminer une certaine période - qui peut être d'étendue très diverse, mais doit englober le moment de l'énonciation - et de rapporter à cette période l'assertion faite par le locuteur.

La nature instructionnelle de la signification apparaît nettement lorsqu'on y introduit, comme Anscombre et moi nous le faisons systématiquement, des « variables argumentatives ». Un exemple de variable argumentative un peu différent de ceux (mais et même) qui nous ont mis sur la voie de la notion : la description sémantique des phrases contenant le morphème trop. Que dit-on lorsque, à propos d'un objet O, on énonce une phrase du type O est trop P, où O est une description de l'objet, et où P est un adjectif exprimant une propriété, la P-ité? Sans prétendre être exhaustif, je dirai qu'un tel énoncé a, entre autres caractéristiques, celle d'être réfutatif (sur les différents modes de la réfutation, voir Mœschler, 1982). Son auteur se présente comme envisageant une proposition r, et comme la réfutant au moyen de cet énoncé qui tend donc vers une conclusion non-r. Et il donne

même, dans certains cas, on devait admettre r : le degré D apparaît ainsi comme un seuil argumentatif. Ce qui, dans cette description, illustre ma conception de la phrase, c'est le caractère de variable argumentative possédé par la conclusion r. Une phrase du type O est trop P ne saurait dire quel est le r contesté par tel ou tel de ses énoncés, mais elle donne pour consigne, lorsqu'on a à interpréter un énoncé de cette phrase, de chercher quel r déterminé l'auteur de l'énoncé avait en vue. La signification même de la phrase ne constitue donc pas un contenu intellectuel, c'est-à-dire l'objet d'une communication possible. Certes, il attribue à la P-ité de O un degré excessif, mais il n'y a pas d'excès en soi. C'est seulement par rapport à une certaine conséquence argumentative qu'il peut y avoir excès, et la phrase ne saurait dire quelle est cette conséquence; tout ce que dit la phrase, c'est qu'il faut la déterminer si l'on veut constituer le sens de l'énoncé, c'est-à-dire si l'on veut découvrir le « quelque chose » que le sujet parlant cherche à communiquer. Dans ce cas encore, le sens n'apparaît donc pas comme l'addition de la signification et de quelque chose d'autre, mais comme une construction opérée, compte tenu de la situation de discours, à partir des consignes spécifiées dans la signification.

VII. En quoi consiste ce sens de l'énoncé, que le linguiste voudrait expliquer à partir de la signification de la phrase? La conception du sens sur laquelle je fonde mon travail n'est pas à proprement parler une hypothèse, susceptible d'être vérifiée ou falsifiée, mais résulte plutôt d'une décision que justifie uniquement le travail qu'elle rend possible. Elle revient à considérer le sens comme une description de l'énonciation. Ce que communique le sujet parlant au moyen de son énoncé, c'est une qualification de l'énonciation de cet énoncé. Idée paradoxale en apparence, puisqu'elle suppose que toute énonciation fait, par l'intermédiaire de l'énoncé qu'elle véhicule, référence à elle-même. Mais cette sui-référence n'est pas plus inintelligible que celle que tout livre fait à lui-même, dans la mesure où son titre, partie intégrante du livre (comme l'énoncé est un élément de l'énonciation) qualifie le livre tout entier. Pas plus inintelligible non plus que l'expression par la trésente l'anolais · herebil avi incérée dans une lettre la Vous

Je donnerai plus loin quelques détails sur les indications apportées par l'énoncé relativement aux sources de l'énonciation (indications contenues, selon moi, dans le sens de l'énoncé), car c'est l'objet propre d'une conception polyphonique du sens que de montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix. Mais je voudrais d'abord, pour illustrer l'idée que le sens de l'énoncé est une représentation de l'énonciation, indiquer d'autres aspects de cette représentation. Dire qu'un énoncé possède, selon les termes de la philosophie du langage, une force illocutoire, c'est pour moi dire qu'il attribue à son énonciation un pouvoir « juridique », celui d'obliger à agir (dans le cas d'une promesse ou d'un ordre), celui d'obliger à parler (dans le cas d'une interrogation), celui de rendre licite ce qui ne l'était pas (dans le cas d'une permission), etc. On aura peut-être noté une différence entre cette formulation et celle que je donnais autrefois, et qui était plus fidèle à la lettre d'Austin. Je disais qu'un énoncé servant à réaliser un acte illocutoire A (par exemple, ordonner) a pour sens d'indiquer que le sujet parlant accomplit l'acte A à travers cet énoncé, de sorte que A est exhibé dans l'énoncé même destiné à l'accomplir. Cette formulation me semble maintenant trop désinvolte, dans la mesure où il est impossible de substituer, à l'intérieur d'elle, à l'expression « acte A », une définition tant soit peu précise d'une acte illocutoire quelconque. Admettons par exemple, à titre de définition, qu'ordonner ce soit « présenter son énonciation comme obligeant l'autre à faire quelque chose ». Comment soutenir alors que le sens de l'énoncé jussif, ce qui est communiqué à l'interlocuteur, c'est que le sujet parlant fait l'acte d'ordonner, à savoir qu'il « présente son énonciation comme obligeant... »? Le sens de l'énoncé, c'est simplement que l'énonciation oblige... Lorsqu'un sujet parlant fait un acte illocutoire, ce qu'il fait savoir à l'interlocuteur, c'est que son énonciation a telle ou telle vertu juridique, mais non pas qu'il la présente comme ayant cette vertu*. Le sémanticien, qui décrit ce que le sujet parlant dit de son énonciation dans son énoncé, ne peut donc pas introduire dans ses descriptions du sens l'indication d'un acte illocutoire, mais une caractérisation de l'énonciation, attachée à l'énoncé, et qui fait comprendre pourquoi le sujet parlant peut effectivement, en produisant l'énoncé, accomplir l'acte. On voit par là pourquoi j'appelle « pragmatiques » mes descriptions du sens tout en disant que le sens est quelque chose que l'on communique à l'interlocuteur : ces descriptions sont pragmatiques dans la mesure où elles prennent en compte le fait que le sujet parlant accomplit des actes, mais il accomplit ces actes en transmettant à l'interlocuteur un savoir — qui est un savoir sur sa propre énonciation. Pour fixer la terminologie, je dirai qu'interpréter une production linguistique consiste, entre autres choses, à y reconnaître des actes, et que cette reconnaissance se fait en attachant à l'énoncé un sens, qui est un ensemble d'indications sur l'énonciation.

L'étude de l'argumentation fournira un second exemple de la façon dont le sens peut représenter l'énonciation. Anscombre et moi, nous avons souvent soutenu que l'effet, dans une phrase, de morphèmes comme presque, à peine, peu, un peu, etc. est d'imposer certaines contraintes sur le potentiel argumentatif des éventuels énoncés de cette phrase. Imaginons ainsi une situation de discours où les interlocuteurs acceptent un lieu commun général (un topos, au sens d'Aristote) selon lequel plus quelqu'un gagne, moins sa situation est digne de pitié, et inversement. Si, dans ce cadre « idéologique », on veut inciter son interlocuteur à avoir pitié d'un certain A, on ne recourra pas à l'énoncé d'une phrase comme « A gagne presque X francs par mois, si faible que soit la somme X francs — alors que l'argument serait tout à fait à sa place en remplaçant presque par à peine. Pour généraliser cette observation, nous attribuons aux phrases comportant l'expression presque X la propriété suivante : pour qu'un de leurs énoncés puisse servir d'argument pour une certaine conclusion r (ici, r est « Il faut avoir pitié de A »), il faut que le topos fondant l'argumentation implique qu'une quantité supérieure à X fournirait une meilleure raison que X d'admettre r. Or, dans mon exemple, le topos mis en œuvre veut au contraire que, plus les gains augmentent, moins la situation soit

apparaître la conception sémantique que je défends dans cet exposé. Ce qui est contestable, c'est de dire que, dans la situation imaginée, il est interdit d'utiliser un presque pour inciter l'interlocuteur à la pitié. Car il est clair que, bien souvent au contraire, si la somme de X francs est suffisamment faible, l'énoncé « A gagne presque X francs » pourra avoir l'efficacité souhaitée, peut-être même plus que ne l'aurait la forme canonique « A gagne à peine X francs ». Je n'aurais pas dû dire qu'avec cet énoncé on ne saurait inciter à la pitié, mais qu'on ne peut pas se présenter comme cherchant à justifier la pitié, ou encore, dans ma terminologie, comme argumentant en ce sens. L'argumentation, en effet, bien différente de l'effort de persuasion, est pour moi un acte public, ouvert, qui ne peut s'accomplir sans se dénoncer comme tel. Mais, dire cela, c'est dire qu'un énoncé argumentatif présente son énonciation comme amenant à admettre telle ou telle conclusion. Si donc on admet que l'aspect argumentatif d'un énoncé fait partie de son sens (ce qui me semble d'autant plus difficile à éviter que cet aspect, je l'ai montré à propos de presque, est en relation avec la phrase même qu'on utilise), on en vient à la même conclusion à laquelle menait l'étude de l'illocutoire : le sens est une qualification de l'énonciation, et il consiste notamment à attacher à l'énonciation certains pouvoirs ou certaines conséquences.

Troisième exemple: les phrases exclamatives — entendant par là aussi bien les interjections (Chic!, Bof!) que les exclamatives « complètes » comportant à la fois une sorte de description de la réalité et une tournure exclamative (Ce que Pierre est intelligent!). Comment décrire ce qui distingue sémantiquement leurs énoncés des énoncés qui, au moyen de phrases indicatives, apportent grosso modo les mêmes renseignements (Je suis très content, Ce n'est pas extraordinaire, Pierre est très intelligent)? La tradition linguistique possède les termes « expression » et « représentation » pour opposer ces deux formes de communication. Mais que veut-on dire exactement lorsqu'on pose que l'auteur d'une exclamation « exprime » ce qu'il ressent? Pour définir cette notion, on se

amène les grammairiens à isoler ces tournures « expressives », j'utiliserai la conception du sens et de l'énonciation qui m'a servi pour l'illocutoire et l'argumentation.

Quelle différence y a-t-il entre s'exclamer « Ce que Pierre est intelligent!» et affirmer « Pierre est très intelligent »? Il s'agit pour moi de la façon dont le sujet parlant, dans un cas et dans l'autre, représente la propre énonciation qu'il est en train d'accomplir. En disant « Pierre est très intelligent », on peut présenter l'énonciation comme résultant totalement d'un choix, c'est-à-dire de la décision prise d'apporter une certaine information à propos d'un certain objet. Avec « Ce que Pierre est intelligent!», on la donne au contraire comme déclenchée par la représentation de cet objet : c'est l'intelligence même de Pierre qui semble forcer à dire « Ce que Pierre est intelligent! ». (Dans le cas des interjections, un sentiment, souffrance, plaisir, étonnement, etc. sert de relais entre la situation et l'énonciation; l'interjection Chic! se donne comme provoquée par la joie ressentie au moment où le locuteur apprend un certain fait, comme un effet de la joie : la joie « éclate » en elle .)

Une objection possible se fonderait sur le fait que les exclamatives servent souvent dans la conversation à répondre à des questions : « Qu'est-ce que tu penses de Pierre? — Ce qu'il est intelligent!». On m'a fait remarquer que même certaines interjections, comme Bof! peuvent avoir aussi cette fonction: « Comment as-tu trouvé le film? - Bof! ». Le problème tient à ce que la réponse, en tant que telle, doit se présenter comme issue d'une décision, celle de donner suite à la question précédente - ce qui semble incompatible avec la nature ici prêtée à l'exclamative qui, selon moi, décrit au contraire l'énonciation comme « échappée » à son auteur.

Pour lever cette contradiction, je distinguerai le thème et le propos des réponses. Le thème (dans mon exemple, les qualités et défauts de Pierre) est ce sur quoi la réponse doit porter pour pouvoir satisfaire la demande de parole qui constitue la question. Le propos, c'est ce qu'on dit concernant ce thème (le fait que Pierre est très intelligent). Si l'acte de réponse implique une décision du sujet parlant, celle de se

fois le thème accepté, le propos peut apparaître comme imposé au sujet parlant par la représentation qu'il s'est faite du thème. Pour obéir aux règles de la conversation, il choisit de répondre sur le thème proposé par l'interlocuteur, mais la forme particulière de sa réponse ne relève plus (ou plutôt est donnée comme ne relevant plus) du choix, et comme imposée au contraire par l'état de choses qu'on rapporte : on décide de répondre, mais, pour répondre, on « laisse parler » ses sentiments. L'énonciation est donc bien encore décrite comme une réaction déclenchée par la représentation d'une situation (c'est le propre de l'exclamation) mais le fait de se représenter cette situation — qui est le thème de la question et de la réponse - est donné comme le produit d'une décision conversationnelle (ce qui est lié à la notion même de réponse).

Cette solution implique de faire deux groupes parmi les interjections. Certaines, comme Bof!, sont compatibles avec l'idée que la représentation de la situation est décidée par le sujet parlant (et elles peuvent ainsi jouer le rôle de réponses), d'autres (comme Chic!) demandent que cette représentation surgisse inopinément (et elles ne sauraient donc servir de réponses). Mais pour les unes comme pour les autres, et aussi pour les exclamatives complètes, l'énoncé communique une qualification de son énonciation, donnée pour l'effet de cela même dont elle informe. Et cette qualification de la parole par sa cause fait partie du sens de l'énonciation, comme sa qualification au moyen de son pouvoir juridique ou de ses

prolongements argumentatifs.

VIII. Une dernière précision en ce qui concerne le « sens » de l'énoncé, avant d'aborder le problème du sujet de l'énonciation, ou, plus exactement, du sujet de l'énonciation tel qu'il apparaît à l'intérieur du sens de l'énoncé. Cette représentation de l'énonciation qui constitue le sens de l'énoncé, et à travers laquelle seulement il peut parler du monde, ne fait pas l'objet d'un acte d'assertion. Pour qu'il y ait assertion, il faut qu'un sujet se porte garant que ce qu'il dit est conforme à une réalité censée indépendante de ce qu'on dit d'elle. Or le suiet parlant

une partie de l'énonciation - comparable de ce point de vue, j'ai déjà proposé cette image, au titre et à l'indication d'auteur qui, sur la couverture d'un roman, ne sauraient « asserter » que celui-ci est écrit par Flaubert et s'appelle Madame Bovary, puisque ces indications données sur le livre font partie du livre. Ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'elles ne peuvent pas être fausses (rien n'empêche d'attribuer à un livre, dans le livre lui-même, un auteur qui n'est pas le sien) mais qu'elles se donnent comme infalsifiables, parce qu'elles sont indétachables de la réalité qu'elles qualifient. Il en est de même pour moi de ce qui est dit, dans le sens d'un énoncé, sur l'énonciation de cet énoncé. Dans la mesure où l'énoncé et son sens sont véhiculés par l'énonciation, les propriétés juridiques, argumentatives, causales, etc., qu'ils attribuent à celle-ci ne sauraient être vues comme des hypothèses faites à propos d'elle, mais elles la constituent. Certes, nul n'est forcé de croire que l'énonciation présentée par son énoncé comme obligeant a pour effet réel d'obliger, mais cette mise en doute n'apparaît pas, dans l'énoncé, comme une possibilité envisageable.

N.B. 1. — Pour caractériser ce statut particulier du sens, j'ai, dans des travaux antérieurs (par exemple dans Ducrot et al., 1980, chap. I, et ici même, chap. VII) utilisé le concept de « montrer » qui, en philosophie du langage, s'oppose au concept d' « asserter » ou de « dire ». Et je comparais la façon dont l'énoncé « montre » l'énonciation à la façon dont l'interjection montre le sentiment qu'elle exprime. Cette comparaison me paraît maintenant inacceptable dans la mesure où la monstration du sentiment par l'interjection (c'est-à-dire, je l'ai dit plus haut, comme cause de l'énonciation) ne constitue qu'une possibilité particulière de la caractérisation de l'énonciation par l'énoncé, et donc une forme particulière du sens, et cela poserait un problème théorique compliqué d'y voir le prototype de tout ce discours sur l'enonciation qui constitue pour moi le sens. La conception nouvelle que je viens de présenter est inspirée de Berrendonner 1981, p. 217 sq.

N.B. 2. — Ma décision de ne pas considérer le sens

mon analyse de dire-merci au début de ce chapitre et dans le chap. VI.

IX. Une fois posé le cadre général dont je viens d'indiquer les principales caractéristiques, je peux en venir au thème propre de ce chapitre, qui est, je le rappelle, de critiquer et de remplacer la théorie de l'unicité du sujet de l'énonciation. C'est cette théorie « un énoncé-un sujet » qui permet d'employer l'expression « le sujet », en présupposant comme une évidence qu'il y a un être unique auteur de l'énoncé et responsable de ce qui est dit dans l'énoncé. Si donc on n'a pas de scrupule ou de réticence à employer cette expression, c'est qu'on ne songe même pas à mettre en doute l'unicité de

l'origine de l'énoncé.

Quelles sont les propriétés de ce sujet? D'abord il est chargé de toute l'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé. Ainsi, dire qu'un certain X est le sujet de l'énoncé « Il fait beau » prononcé à tel instant en tel lieu, c'est attribuer à X le travail musculaire qui a permis de rendre audibles les mots Il fait beau; et c'est lui attribuer aussi l'activité intellectuelle sous-jacente - formation d'un jugement, choix des mots, mise en œuvre de règles grammaticales. Deuxième attribut du sujet : être l'auteur, l'origine, des actes illocutoires accomplis dans la production de l'énoncé (actes du type de l'ordre, de la demande, de l'assertion, etc.). Le sujet est celui qui ordonne, demande, asserte, etc. Pour revenir à l'exemple précédent, on dira que le même X qui a produit les mots Il fait beau est aussi celui qui a affirmé le beau temps. Dans la mesure où une seule personne est le producteur de l'énoncé, il faudra donc admettre qu'il y a une seule personne à l'origine des actes illocutoires accomplis à travers lui. On va d'ailleurs souvent plus loin dans cette voie et l'on prétend — ou plutôt on prend comme évident — que chaque énoncé accomplit un seul acte illocutoire (d'où l'espèce de scandale que soulève l'existence d'actes indirects). Une telle supposition n'est certes pas nécessaire pour admettre qu'il y a une seule origine à l'activité illocutoire accomplie au moven d'un énoncé, mais elle est en tout cas philosophes du langage à repousser comme franchement hurluberlue la conception de la présupposition développée dans Dire et ne pas dire. Car je parle d'un acte illocutoire de présupposition. A quoi on a tout de suite objecté : « Quand vous demandez Qui est venu?, votre énoncé comporte le présupposé que quelqu'un est venu. Donc, selon vous, il sert à accomplir un acte de présupposition. Mais c'est impossible, car tout le monde sait que l'énoncé Qui est venu? sert à accomplir un acte d'interrogation. Si l'acte accompli est l'interrogation, ce ne peut pas être la présupposition. » On voit tout de suite que l'objection repose sur le principe selon lequel l'énoncé doit être caractérisé par un seul acte illocutoire. Certes, je fais maintenant certaines réserves sur la notion d'un acte de présupposition, ou, au moins, on va le voir, je la présente autrement qu'à l'époque de Dire et ne pas dire*, mais ce qui me guide dans cette rétractation, ce n'est certainement pas la crainte de devoir admettre, s'il y avait un acte illocutoire de présupposition, l'existence de plusieurs actes attachés à un seul énoncé. Au contraire, je divise encore plus que précédemment l'activité illocutoire en une pluralité d'éléments pragmatiques disjoints.

Outre la production physique de l'énoncé et l'accomplissement des actes illocutoires, il est habituel d'attribuer au sujet parlant une troisième propriété, celle d'être désigné dans un énoncé par les marques de la première personne - lorsqu'elles désignent un être extra-linguistique : il est dans ce cas le support des procès exprimés par un verbe dont le sujet est je, le propriétaire des objets qualifiés de miens, c'est lui qui se trouve à l'endroit appelé ici... Et l'on prend pour allant de soi que cet être désigné par je est en même temps celui qui produit l'énoncé, et aussi celui dont l'énoncé exprime les promesses, ordres, assertions, etc. Certes, on se heurte alors au contre-exemple du discours rapporté en style direct, où bien souvent le pronom je ne réfère pas à la personne qui le prononce. Mais, pour éliminer ce contre-exemple, il suffit de recourir à une conception du discours rapporté direct (critiquée ici même au § XI) selon laquelle les occurrences

apparaissant entre guillemets ne réfèrent pas à des êtres extra-linguistiques mais constituent la simple mention de mots de la langue. Ainsi, le je de Pierre a dit « Je viens » désignerait une entité grammaticale, le pronom de première personne, et l'énoncé global signifierait seulement que Pierre a employé ce pronom, suivi du mot français viens.

Admettons provisoirement cette conception du discours rapporté direct. Est-il si évident que les trois propriétés dont je viens de parler sont, dans les autres types de discours, attribuées à un être unique? Qu'il puisse en être ainsi, lorsqu'il s'agit d'énoncés simples, produits dans des contextes simples, je ne chercherai pas à le discuter (je ne pense pas qu'on puisse me reprocher d'utiliser ici, sans définition, une notion aussi peu claire que celle de simplicité : je ne l'utilise pas en effet pour établir ma propre thèse mais pour faire une concession à mes adversaires — ce qui pourrait s'exprimer, en recourant à la terminologie que j'introduirai tout à l'heure, en disant que l'énonciateur de ce que je dis ici n'est pas assimilable au locuteur en tant que tel). Comme exemple d'énoncé simple dans un contexte simple, prenons la réplique « La semaine dernière, j'étais à Lyon », utilisée pour répondre à la question « Où étais-tu la semaine dernière? ». Il n'y a pas de difficulté à attribuer à la même personne les trois propriétés constitutives du sujet parlant. Si l'on note « L » l'individu à qui la question est adressée et qui articule la réponse, c'est bien L qui est désigné par je (c'est de L qu'il est dit qu'il était à Paris) et c'est encore L qui prend la responsabilité de l'acte d'affirmation véhiculé par l'énoncé.

Mais, dès qu'on place un énoncé, même simple, dans un dialogue un peu plus complexe, la thèse de l'unicité commence à faire difficulté. Par exemple lorsqu'il y a une reprise (en un sens très large de ce terme, et qui n'implique ni répétition littérale ni paraphrase). L, à qui on a reproché d'avoir fait une erreur, se rebiffe : « Ah, je suis un imbécile; eh bien, attends un peu! » L est ici encore le producteur des paroles, et c'est également lui qui est désigné par le je. Mais l'acte d'affirmation accompli dans le premier énoncé, ce n'est certainement pas L qui en prend la responsabilité — puisque

implique en bonne logique, chez I, la croyance à l'imbécilité de L).

Ainsi donc, dès qu'il y a une forme quelconque de reprise (et rien n'est plus fréquent que la reprise dans la conversation), l'attribution des trois propriétés à un sujet parlant unique devient problématique - même lorsqu'il s'agit d'un énoncé syntaxiquement simple. La démonstration est encore plus facile avec des énoncés complexes, par exemple avec des énoncés constitués au moyen de la conjonction mais. Tout montagnard a, un jour ou l'autre, entendu dans un refuge, au moment du lever, un dialogue comme le suivant. A quelqu'un qui a imprudemment affirmé n'avoir pas fermé l'œil de la nuit, un camarade répond aimablement : « Peut-être que tu n'as pas dormi, mais, en tout cas, tu as sacrément ronflé. » L'auteur, au sens physique, de cet énoncé ne saurait être tenu pour responsable à la fois des deux affirmations qui y sont faites successivement. S'il semble raisonnable de lui attribuer la seconde, on ne saurait en faire autant pour la première, celle qui est corrigée par le « mais... ». Et il en est ainsi pour un très grand nombre d'emplois de mais, notamment pour ceux qui entrent dans des énoncés de structure « Peut-être p mais q » (ce que je dis ici de mais, je le signale en passant, constitue une certaine modification dans la description que J.-C. Anscombre et moi avons souvent donnée pour mais, description que nous remanions actuellement en l'introduisant à l'intérieur de notre théorie de la polyphonie)1.

X. C'est cette théorie de la polyphonie que je vais maintenant présenter d'une façon positive, après avoir montre les difficultés de la conception « unicitaire » à laquelle elle s'oppose. Pour cela, je développerai certaines indications que l'on peut trouver dans le premier chapitre de Les mots du discours, tout en les corrigeant quelque peu.

J'ai rappelé tout à l'heure que le sens d'un énoncé, pour moi, c'est une description de son énonciation. En quoi consiste cette description? J'en ai signalé quelques aspects en

1 En ce qui concerna les énemais de

mentionnant les indications argumentatives et illocutoires, ainsi que celles relatives aux causes de la parole. Ces indications, dont j'ai parlé pour faire comprendre ce que j'entends par « description de l'énonciation », sont en fait secondes par rapport à des indications plus primitives qui sont présupposées par tout ce que l'on peut dire sur les aspects illocutoire, argumentatif et expressif du langage. Il s'agit des renseignements que l'énoncé apporte, dans son sens même, sur le (ou les) auteur(s) éventuel(s) de l'énonciation. Certes, lorsque j'ai défini la notion d'énonciation telle que je l'utilise en tant que linguiste décrivant le langage, j'ai explicitement refusé d'y introduire l'idée d'un producteur de la parole : ma notion est neutre par rapport à une telle idée. Mais il en est autrement de cette description de l'énonciation qui est constitutive du sens des énoncés - celle qui est constitutive de ce que l'énoncé veut dire et non plus de ce que le linguiste dit de lui. Elle comporte, ou peut comporter, l'attribution à l'énonciation d'un ou de plusieurs sujets qui seraient son origine. La thèse que je veux défendre ici est qu'il faut distinguer parmi ces sujets au moins deux types de personnages, les énonciateurs et les locuteurs; je présenterai d'abord la notion de « locuteur ».

Si j'ai parlé de locuteurs — au pluriel —, ce n'est pas pour couvrir les cas où l'énoncé est rapporté à une voix collective (par exemple, lorsqu'un article a deux auteurs qui se désignent collectivement par un nous). Car, dans ces cas, les auteurs prétendent constituer une seule personne morale, parlant d'une seule voix : leur pluralité apparaît fondue dans un personnage unique qui englobe les différents individus. Ce qui motive mon pluriel, c'est l'existence, pour certains énoncés, d'une pluralité de responsables donnés pour distincts et irréductibles. Ainsi dans les phénomènes de double énonciation (§ XI), notamment dans le discours rapporté en style direct. Par définition, j'entends par locuteur un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable, c'est-à-dire comme quelqu'un à qui l'on doit imputer la responsabilité de cet énoncé. C'est à lui que réfèrent le pronom je et les autres marques de la première

POLYPHONIE

l'énoncé, de son producteur — même si les deux personnages coïncident habituellement dans le discours oral. Il est en effet des cas où, d'une façon presque évidente, l'auteur réel a peu de rapport avec le locuteur, c'est-à-dire avec l'être présenté, dans l'énoncé, comme celui à qui l'on doit s'en prendre de l'occurrence de l'énoncé.

Supposez que mon fils m'apporte une circulaire du lycée, où il est écrit : « Je, soussigné..., autorise mon fils à [...]. Signé... ». Je n'aurai personnellement qu'à inscrire mon nom dans le blanc qui suit le mot soussigné (à moins que mon fils n'ait eu la prévenance de le faire lui-même) et à signer (à moins que mon fils n'ait eu l'impudence de le faire lui-même). Or il est clair que je ne suis pas l'auteur empirique du texte — auteur bien difficile d'ailleurs à identifier : est-ce le proviseur, sa secrétaire, l'administration de l'Education nationale, etc.? Tout au plus je risque d'être l'auteur de l'occurrence de mon nom après soussigné et, dans le cas « normal », de la signature. Mais, une fois que j'aurai signé, j'apparaîtrai comme le locuteur de l'énoncé (je rappelle que j'entends par « énoncé » une occurrence particulière de la phrase). D'une part, j'en aurai pris la responsabilité — et l'énoncé lui-même, une fois signé, indiquera que j'ai pris cette responsabilité. D'autre part, je serai l'être désigné par les marques de la première personne, je serai celui qui autorise son fils à faire ceci ou cela. Une fois donnée ma signature, l'administration du lycée pourra me dire : « Vous nous avez envoyé un papier où vous autorisiez votre fils à... ».

Une parenthèse, à ce propos, sur le rôle de la signature. A quoi sert une signature? En me fondant sur des travaux de Christian Plantin, je décrirai sa fonction comme double. D'abord, elle sert quelquefois à indiquer quel est le locuteur, l'être désigné par le je et à qui est imputée la responsabilité de l'énoncé. Mais ce rôle est seulement accessoire et circonstanciel : elle ne le remplit que lorsqu'elle est lisible (ce qui n'a aucune nécessité : cf. les croix qui servaient autrefois à signer) et lorsque le texte qui la précède ne comporte pas d'indication du locuteur (indication qui est donnée, dans mon exemple, dès que la formule « soussigné ... » a été remplie).

une norme sociale qui veut que la signature soit « authentique » (mon fils n'a pas le droit de signer à ma place), en entendant par là que l'auteur empirique de la signature doit être identique avec l'être indiqué, dans le sens de l'énoncé, comme son locuteur. Dans la conversation orale quotidienne, c'est la voix qui remplit les deux fonctions de la signature. D'une part, elle peut servir à faire savoir qui est le locuteur, c'est-à-dire qui est désigné par les morphèmes de première personne (cf. les dialogues « Qui est là? » — « C'est moi. »). Et, d'autre part, elle authentifie l'assimilation du locuteur à un individu empirique particulier, celui qui produit effectivement la parole. Comme dans le cas de la signature, c'est d'ailleurs une norme sociale qui rend possible cette seconde fonction, la norme interdisant de « contrefaire » la voix de quelqu'un d'autre.

Non seulement le locuteur peut être différent du sujet parlant effectif, mais il se peut que certaines énonciations, telles qu'elles sont décrites dans le sens de l'énoncé, n'apparaissent pas comme le produit d'une subjectivité individuelle (ce qui est le cas avec les énoncés que Benveniste appelle « historiques », énoncés caractérisés par le fait qu'ils ne véhiculent ni marque explicite ni indication implicite de première personne, et n'assignent donc à aucun locuteur la responsabilité de leur énonciation). On voit pourquoi j'ai choisi une définition de l'énonciation qui ne contient aucune allusion à une personne qui en serait l'auteur, ni non plus à une personne à qui elle serait adressée. Car il est essentiel pour moi que l'énonciation, dans la mesure où elle est le thème du sens, l'objet des qualifications contenues dans le sens, ne soit pas vue, en tant qu'elle est l'objet de ces qualifications, comme devant nécessairement avoir une source et une cible. Je veux pouvoir dire que l'existence d'une source et d'une cible sont parmi les qualifications que le sens donne (ou ne donne pas) à l'énonciation. Ainsi je pourrai décrire les « énoncés historiques » comme ne comportant, dans leur sens, aucune mention d'origine - entendant par là, non pas que le sens de ces énoncés attribue l'origine de leur énonciation à quelque subjectivité superindividuelle, mais simplement même de l'énonciation, l'existence de cet auteur deviendrait un thème des qualifications contenues dans le sens, c'est-à-dire que sa spécification serait une des tâches nécessaires de la sémantique de l'énoncé, une des questions auxquelles le sens doit répondre, et il me faudrait imaginer alors que l'énoncé historique donne à ces questions une réponse d'ordre métaphysique. Je préfère pouvoir dire simplement qu'il laisse dans l'ombre l'origine de son énonciation, et ceci m'est possible dans la mesure où cette origine n'est pas un thème nécessaire des indications sémantiques, mais un des caractères qu'elles peuvent attribuer (ou non) à l'énonciation. Si, en utilisant avec une certaine liberté un mot de Jakobson, on appelle « embrayeur » l'aspect de la réalité extralinguistique concerné par les indications intérieures au sens (c'est-à-dire situé à la jonction du linguistique et de l'extralinguistique), je dirai que c'est l'énonciation telle que je l'ai définie — abstraction faite, donc, du sujet parlant — qui est l'embrayeur des indications sémantiques : l'existence éventuelle d'une source responsable de l'énonciation relève, elle, de ces seules indications.

XI. J'ai soutenu plus haut que la présence de marques de la première personne dénonce l'énonciation comme imputable à un locuteur, assimilé à la personne à laquelle elles renvoient. Ce principe doit recevoir certaines nuances afin de rendre compte de la possibilité toujours ouverte de faire apparaître, dans une énonciation attribuée à un locuteur, une énonciation attribuée à un autre locuteur. C'est ce qui se voit d'une façon évidente dans le discours rapporté en style direct. Si Pierre dit « Jean m'a dit : Je viendrai », comment analyser, en ce qui concerne le locuteur, le discours de Pierre pris dans sa totalité? On y trouve deux marques de première personne qui renvoient à deux êtres différents. Or on ne peut pas y voir deux énoncés successifs, le segment Jean m'a dit ne pouvant pas satisfaire l'exigence d'indépendance contenue dans ma définition de l'énoncé : il ne saurait être présenté comme « choisi pour lui-même ». Je suis donc obligé de dire qu'un énoncé unique présente ici deux locuteurs différents, le locuteur premier étant assimilé à Pierre et le second à Jean.

principal peut insérer dans son récit le récit que lui a fait un lui fait un l

Cette possibilité de dédoublement est utilisée non seulement pour faire connaître le discours que quelqu'un est censé avoir tenu, mais aussi pour produire un écho imitatif (A: « J'ai mal » — B : « J'ai mal; ne pense pas que tu vas m'attendrir comme ça »), ou pour mettre en scène un discours imaginaire (« Si quelqu'un me disait Je pars, je lui répondrais... »). C'est elle aussi qui permet d'organiser un théâtre, au sens propre. à l'intérieur de sa propre parole, en jouant les questions et les réponses (procédé souvent utilisé par certains personnages de Molière, Sosie par exemple, qui, à la scène 1 de l'acte I d'Amphitryon, se représente racontant la bataille à Alcmène, organisant ainsi un théâtre dans le théâtre). Le même dédoublement du locuteur permet encore à quelqu'un de se faire le porte-parole de quelqu'un d'autre et d'employer, dans le même discours, des je qui renvoient tantôt au porte-parole, tantôt à la personne dont il est porte-parole. Lorsque, dans Tartarin sur les Alpes, Pascalon, effrayé par les jurons d'Excourbaniès (« Outre! »), les fait suivre de l'hypocrite formule tarasconnaise « ... que vous me feriez dire », le locuteur de la formule prononcée par Pascalon, c'est-à-dire la personne désignée par me, est celle qui a juré « Outre! », à savoir Excourbaniès. Ce qui n'empêche pas Pascalon, dans le même discours, d'employer des je qui le désignent lui-même.

Au lieu de considérer le rapport en style direct (par abréviation : RSD) comme un cas particulier de double énonciation, on le décrit souvent de façon isolée, indépendamment des phénomènes que j'ai classés dans la même catégorie — quitte ensuite à le prendre pour modèle lorsqu'il s'agit de caractériser ces autres phénomènes, vus alors comme en étant des formes tronquées, déviantes, voire anormales. Cette pratique conduit à donner du RSD une image qui me semble à la fois banale et nullement évidente, et à défigurer par ricochet les faits qui relèvent aussi, selon moi, de la double énonciation : ils apparaissent comme une copie de mauvaise qualité, tirée à partir d'un original déjà falot.

Si en effet, contrairement à ce que je propose, on considère

termes mêmes d'un discours susceptible d'être tenu par un locuteur différent de celui qui fait le rapport. Le rapprochement de ces deux observations conduit facilement à l'idée - souvent admise sans discussion - que le RSD prétend reproduire dans leur matérialité les paroles prononcées par la personne dont on veut faire connaître le discours. Ce qu'on exprime par exemple en recourant à la notion logique de mention. Pour un logicien, une occurrence particulière d'un mot constitue une mention lorsque son auteur ne l'utilise pas pour signifier le sens de ce mot mais pour signifier le mot lui-même, considéré comme une entité linguistique. Tel est le cas dans les exemples sempiternels du type « Table a cinq lettres » où l'occurrence du mot table sert à désigner cet élément de la langue française qu'est le mot table. Il en serait de même dans le RSD. La dernière partie de la suite Pierre a dit « Je suis content » (celle qui est placée entre les guillemets) désignerait simplement une phrase de la langue, et le sens global de la suite serait que Pierre a prononcé cette phrase, en a donné un énoncé. Rapporter un discours au style direct, ce serait donc dire quels mots a employés l'auteur de ce discours. Quant aux autres phénomènes que j'ai classés dans la rubrique « double énonciation » (les échos, les dialogues internes aux monologues, l'effacement du porte-parole devant la personne qu'il fait parler), tout cela ne serait qu'une forme trompeuse du RSD - trompeuse soit parce qu'il ne s'y avoue pas comme tel, soit parce que le discours qu'on prétend rapporter n'a jamais eu lieu, ou qu'il a été tenu en des termes différents.

Pour ma part, je préfère caractériser d'abord la catégorie prise dans son entier, et je dirai qu'elle consiste fondamentalement en une représentation de l'énonciation comme double : le sens même de l'énoncé attribuerait à l'énonciation deux locuteurs distincts, éventuellement subordonnés — ce qui n'est pas plus extravagant que de lui attribuer les propriétés juridiques, argumentatives ou causales dont j'ai parlé plus haut. Certes, du point de vue empirique, l'énonciation est l'œuvre d'un seul sujet parlant, mais l'image qu'en donne l'énoncé est celle d'un échange, d'un dialogue, ou encore

l'expérience. Cette thèse a des conséquences quand il s'agit de décrire le rapport en style direct, si celui-ci est vu à l'intérieur de la catégorie générale de la double énonciation. Bien sûr, je maintiendrai qu'il vise à informer sur un discours. qui a été réellement tenu. Mais plus rien ne force à soutenir que les occurrences mises entre guillemets constituent une mention et qu'elles désignent des entités linguistiques, celles qui ont été réalisées dans le discours original. On peut admettre au contraire que l'auteur du rapport, pour renseigner sur le discours original, met en scène, fait entendre, une parole dont il suppose simplement qu'elle a certains points communs avec celle sur laquelle il veut informer son interlocuteur. La vérité du rapport n'implique donc pas, si le RSD est un cas particulier de double énonciation, une conformité matérielle des paroles originales et des paroles qui apparaissent dans le discours du rapporteur. Puisque celui-ci ne vise pas nécessairement à une reproduction littérale, rien n'empêche par exemple que, pour faire connaître les points importants de la parole originale, il mette en scène une parole fort différente, mais qui en conserve, ou même en accentue l'essentiel (on peut, au style direct, rapporter en deux secondes un discours de deux minutes : En un mot, Pierre m'a dit « l'en ai assez »). La différence entre style direct et style indirect n'est pas que le premier ferait connaître la forme, et le second, le seul contenu. Le style direct aussi peut viser le seul contenu, mais pour faire savoir quel est ce contenu, il choisit de faire entendre une parole (c'est-à-dire une suite de mots, imputée à un locuteur). Et il suffit, pour l'exactitude, que celle-ci manifeste effectivement certains traits saillants de la parole rapportée (d'où le fait que les historiens anciens, et bon nombre d'historiographes modernes, n'ont pas de scrupules à réécrire les discours qu'ils rapportent). Que le style direct implique de faire parler quelqu'un d'autre, de lui faire prendre en charge des paroles, cela n'entraîne pas que sa vérité tienne à une correspondance littérale, terme à terme.

XII. Une fois que le locuteur (être de discours) a été distingué du sujet parlant (être empirique), je proposerai

responsable de l'énonciation, considéré uniquement en tant qu'il a cette propriété. λ est une personne « complète », qui possède, entre autres propriétés, celle d'être l'origine de l'énoncé — ce qui n'empêche pas que L et λ soient des êtres de discours, constitués dans le sens de l'énoncé, et dont le statut méthodologique est donc tout à fait différent de celui du sujet parlant (ce dernier relève d'une représentation « externe » de la parole, étrangère à celle qui est véhiculée par l'énoncé). Pour faire apparaître cette distinction, je reprendrai d'abord l'exemple des interjections telles qu'elles ont été décrites tout à l'heure. J'ai dit qu'une interjection présente son énonciation comme déclenchée par le sentiment qu'elle exprime. Cela implique que ce sentiment est présenté non seulement au moyen de, mais à travers l'énonciation dont il est l'origine prétendue. En disant Hélas! ou Chic!, on colore sa propre parole de tristesse ou de joie : si la parole fait connaître ces sentiments, c'est dans la mesure où elle est elle-même triste ou joyeuse. A quelqu'un qui se contente de dire « Je suis très triste » ou « Je suis très heureux », on peut éventuellement faire remarquer qu'il n'a guère l'air, à le prendre dans son activité de parole, ni triste ni heureux. C'est que le sentiment, dans le cas des énoncés déclaratifs, apparaît comme extérieur à l'énonciation, comme un objet de l'énonciation, alors que les interjections le situent dans l'énonciation elle-même - puisque celle-ci est présentée comme l'effet immédiat du sentiment qu'elle exprime. Je poserai donc que l'être à qui est attribué le sentiment, dans une interjection, c'est L, le locuteur vu dans son engagement énonciatif. Et c'est à λ au contraire qu'il est attribué dans les énoncés déclaratifs, c'est-à-dire à l'être du monde qui, entre autres propriétés, a celle d'énoncer sa tristesse ou sa joie (d'une façon générale, l'être que désigne le pronom je est toujours λ, même si l'identité de ce λ n'est accessible qu'à travers son apparition comme L).

Une autre illustration de la distinction λ -L, cette fois tirée de la rhétorique, et pour laquelle je m'appuierai sur Le Guern, 1981. Un des secrets de la persuasion telle qu'elle est analysée depuis Aristote est, pour l'orateur, de donner de lui-même

pression est bizarre mais significative - « mœurs oratoires ». Il faut entendre par là les mœurs que l'orateur s'attribue à lui-même par la façon dont il exerce son activité oratoire. Il ne s'agit pas des affirmations flatteuses qu'il peut faire sur sa propre personne dans le contenu de son discours, affirmations qui risquent au contraire de heurter l'auditeur, mais de l'apparence que lui confèrent le débit, l'intonation, chaleureuse ou sévère, le choix des mots, des arguments (le fait de choisir ou de négliger tel argument peut apparaître symptomatique de telle qualité ou de tel défaut moral). Dans ma terminologie, je dirai que l'ethos est attaché à L, le locuteur en tant que tel : c'est en tant qu'il est source de l'énonciation qu'il se voit affublé de certains caractères qui, par contrecoup, rendent cette énonciation acceptable ou rebutante. Ce que l'orateur pourrait dire de lui, en tant qu'objet de l'énonciation, concerne en revanche λ, l'être du monde, et ce n'est pas celui-ci qui est en jeu dans la partie de la rhétorique dont je parle (la distance entre ces deux aspects du locuteur est particulièrement sensible lorsque L gagne la faveur de son public par la façon même dont il humilie λ : vertu de l'autocritique). N.B. La théorie de la construction de l'orateur par sa parole est exploitée par Declercq, 1983, pour l'analyse du théâtre racinien.

La distinction de L et de λ me permettra de préciser ma position sur le problème des « performatifs explicites », thèse à laquelle j'ai fait allusion au § 4 (il s'agit de ce que Récanati, 1981, chap. IV, appelle la « conjecture de Ducrot »). L'expression « performatifs explicites » — que je ne veux pas reprendre à mon compte — laisse entendre qu'il est possible d'effectuer un acte illocutoire par le simple fait qu'on asserte explicitement qu'on l'effectue. Soit par exemple l'acte de souhait, consistant à prendre en charge les désirs d'autrui, ou même, dans la mesure où l'on attribue au souhait une efficacité empirique, à contribuer verbalement à leur satisfaction. Pour effectuer cet acte, il semble suffisant d'asserter qu'on l'accomplit. C'est bien ce que l'on semble faire en disant « Je te souhaite de bonnes vacances », si souhaiter signifie ici « accomplir l'acte de souhait ». Pour moi, au contraire, souhaiformule la possibilité de jouer son rôle. Si la formule permet l'acte de souhait, c'est parce qu'elle est assertion d'un désir, dans un contexte où l'objet de ce désir est le succès de l'interlocuteur. Bien sûr, une évolution sémantique a amené le verbe souhaiter à prendre, par dérivation délocutive, la valeur « effectuer l'acte qui peut s'effectuer, notamment, en disant à quelqu'un Je te souhaite... ». Et, une fois que cette dérivation s'est produite, il est devenu possible de relire la formule en donnant à souhaiter ce nouveau sens, ce qui conduit à y voir l'assertion de l'accomplissement d'un acte. Mais ce n'est pas cette assertion qui est à l'origine de l'efficacité pragmatique de la formule.

(N.B. - Recanati a objecté à cette explication que le verbe souhaiter, accompagné d'un datif, ne peut signifier que l'accomplissement de l'acte de souhait, et jamais le désir. Mais on trouve en fait des souhaiter purement psychologiques et cependant accompagnés d'un datif. Ainsi dans L'avare, scène 7 de l'acte III, Cléante dit à Marianne, qui doit, selon les projets d'Harpagon, devenir sa belle-mère : « C'est un titre que je ne vous souhaite point » (au sens « dont je ne désire pas qu'il devienne le vôtre »). Tout ce qu'on peut dire, c'est que la présence d'un pronom datif de deuxième personne avec le verbe « psychologique » souhaiter a été particulièrement fréquente, pour des raisons faciles à comprendre, lorsque ce verbe a été employé dans des formules servant à faire l'acte de souhait : ensuite, le second verbe souhaiter, affecté, par délocutivité, de la valeur « faire l'acte de souhait », a pris la possibilité d'une combinaison avec le datif pour caractéristique syntaxique — ce qui renforce, par contrecoup, la tendance à croire ce verbe présent dans la formule.)

Si j'ai résumé ici la critique de la performativité présentée en détail au chap. VI, c'est que la distinction λ -L va en permettre une meilleure formulation. Si l'on m'accorde en effet que le verbe *souhaiter* de la formule « Je souhaite... » est utilisé d'abord pour une assertion d'ordre psychologique, il faut dire que son sujet, le pronom je, renvoie à λ : ce n'est pas en tant que locuteur qu'on éprouve le désir, mais en tant qu'être du monde, et indépendamment de l'assertion qu'on

la formule en y attribuant au verbe souhaiter son sens second que l'on est amené du même coup à y comprendre le je comme une désignation de L, c'est-à-dire du sujet de l'acte de souhait. Il s'agit là d'une sorte d'illusion rétroactive, due au fait que la formule a été dotée d'une efficacité illocutoire — mais qui n'explique pas cette efficacité.

On voit comment cette thèse sur les performatifs se rattache à la différence que j'ai faite entre la monstration de l'énonciation, qui constitue globalement le sens, et les différentes assertions sur le monde qui se réalisent à travers la qualification de l'énonciation. Que la prise en charge d'une formule ait l'efficacité nécessaire pour l'accomplissement de l'acte de souhait, c'est ce que l'énoncé montre sur l'énonciation, et le sujet de cet acte ne peut être que le locuteur vu dans son rôle de locuteur, c'est-à-dire comme le responsable de l'énoncé. Mais, quand l'assertion contenue dans cette formule, et qui concerne le monde, prend pour objet l'être particulier du monde qui, entre autres propriétés, a celle d'être L, c'est de λ qu'il s'agit : L appartient au commentaire de l'énonciation fait globalement par le sens, à appartient à la description du monde faite par les assertions intérieures à ce sens. Ce qui est caractéristique des performatifs dits « explicites », c'est que des assertions sur \(\lambda \) y sont utilisées pour montrer les modalités selon lesquelles l'énonciation est prise en charge par L.

XIII. J'ai déjà signalé une première forme de polyphonie, quand j'ai signalé l'existence de deux locuteurs distincts en cas de « double énonciation » — phénomène rendu possible par le fait que le locuteur est un être de discours, participant à cette image de l'énonciation apportée par l'énoncé. La notion d'énonciateur me permettra d'en décrire une seconde forme, beaucoup plus fréquente. Dans l'exemple d'écho pris tout à l'heure, quelqu'un avait prononcé les paroles « J'ai mal », et une deuxième personne les avait reprises par un « J'ai mal : ne crois pas que tu vas m'attendrir comme ça », en opérant dans son discours un dédoublement du locuteur (dont l'indice est le changement de référent du pronom je). Mais il est encore plus fréquent que l'on entende dans un discours la

la vertu le comportement indépendant de Néron. Agrippine : Et ce même Néron, que la vertu conduit, Fait enlever Junie au milieu de la nuit.

Il est clair que cet énoncé, et particulièrement la relative, est destiné à exprimer, non pas le point de vue d'Agrippine, mais celui d'Albine, présenté comme ridicule. Clair aussi que toutes les marques de la première personne, dans la tirade d'Agrippine, la désignent elle-même, et m'obligent donc à l'identifier au locuteur (si, dans les vers que j'ai cités, on introduisait une marque de première personne, par exemple un « sans me prévenir », le me renverrait aussi à Agrippine). D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut y faire apparaître des voix qui ne sont pas celles d'un locuteur. J'appelle « énonciateurs » ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation, sans que pour autant on leur attribue des mots précis; s'ils « parlent », c'est seulement en ce sens que l'énonciation est vue comme exprimant leur point de vue, leur position, leur attitude, mais non pas, au sens matériel du terme, leurs paroles.

Pour définir la notion d'énonciateur, j'ai parfois (cf. Ducrot et al., 1981, chap. I) dit qu'ils sont les sujets d'actes illocutoires élémentaires, entendant par là ces quelques actes très généraux marqués dans la structure de la phrase (affirmation, refus, interrogation, incitation, souhait, exclamation). Définition qui est, hélas, difficile à introduire dans la théorie de l'énonciation que je viens de proposer. Pour moi en effet, faire un acte illocutoire, c'est d'une façon générale « présenter son énonciation comme obligeant... » — et c'est au sujet parlant que j'ai réservé, dans le présent exposé, l'accomplissement d'actes illocutoires : en choisissant un énoncé, il « présente son énonciation comme obligeant... ». Dans la mesure où l'existence d'un énonciateur appartient à l'image que l'énoncé donne de l'énonciation, il faudrait, pour attribuer des actes illocutoires à l'énonciateur, dire : « l'énoncé attribue à l'énonciation la propriété d'être présentée par un énonciateur comme 1) la sienne, 2) obligeant... ». Mais cette formule est bien peu intelligible. On voit mal notamment comment

parole, au sens matériel du terme). Incapable pour l'instant de surmonter ces difficultés dans le cadre d'une construction théorique, je me contenterai de comparaisons, avec le théâtre d'abord, puis avec le roman.

Je dirai que l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur. L'auteur met en scène des personnages qui, dans ce que j'ai appelé au § 3, d'après Anne Reboul, une « première parole », exercent une action linguistique et extralinguistique, action qui n'est pas prise en charge par l'auteur lui-même. Mais celui-ci peut, dans une « seconde parole », s'adresser au public à travers les personnages : soit qu'il s'assimile à tel ou tel dont il semble faire son représentant (lorsque le théâtre est directement didactique), soit qu'apparaisse significatif le fait même que les personnages parlent et se comportent de telle ou telle façon. D'une manière analogue, le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en le prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il a choisi de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux (l'existence discursive qui leur est ainsi donnée, le fait que quelqu'un prend une certaine position, donne du poids à cette position, même pour celui qui ne la prend pas à son compte : y a-t-il d'ailleurs un autre poids possible pour un contenu linguistique, lié à des mots dont la valeur intrinsèque est impossible à fixer ou à cerner?). On pourrait même pousser plus loin le parallèle : comme l'énonciateur n'est pas responsable du matériel linguistique utilisé, qui est imputé au locuteur, de même le personnage de théâtre ne se voit pas imputer toute la matérialité du texte écrit par l'auteur et dit par les comédiens. Si, par exemple, dans Les femmes savantes, Molière et les comédiens s'expriment en vers, il est bien clair que les personnages représentés parlent habituellement en prose. Et lorsque à un moment le personnage Trissotin récite des vers, cela doit être indiqué par une diction particulière du comédien et, de la part de l'auteur, sonnage concerne seulement le rôle que jouent les deux couples dans ces modes de communication que sont le langage théâtral et le langage non théâtral : ils ont selon moi la même fonction sémiologique. Supposons maintenant qu'on laisse de côté ce point de vue sémiologique et qu'on décrive ce qui se passe sur la scène, non pas comme un mode de communication spécifique, mais comme une utilisation parmi d'autres du langage ordinaire, au même titre qu'une conversation ou qu'un discours politique. Il faudra alors considérer les personnages, puisqu'ils sont les référents des je prononcés sur la scène, comme des locuteurs - l'auteur et les comédiens apparaissant cette fois comme des sujets parlants. C'est même la distinction, dans le langage ordinaire, du locuteur et du sujet parlant qui le rend apte à l'utilisation particulière qu'en fait le théâtre : le propre du théâtre, par rapport au récit pur, c'est-à-dire au récit sans dialogue rapporté au style direct, est que la fonction sémiologique d'énonciateur y est remplie par un être, le personnage, qui, en ce qui concerne l'emploi fait du langage ordinaire, est un locuteur - de sorte qu'un sujet parlant, comédien de son état, prononce des je qui renvoient à Don Diègue, seigneur espagnol. Bien plus, la possibilité d'une double énonciation (cf. § 11) liée à la distinction du sujet parlant et du locuteur, explique que le même être, sur la scène, puisse quelquefois parler à la fois en tant que personnage et en tant que représentant du personnage, faisant par exemple des commentaires sur son rôle : dans une parodie du Cid, le représentant de Don Diègue peut, à l'intérieur même de la pièce, se plaindre que son camarade, en le souffletant, ait eu la main lourde. On distinguera alors:

1. le comédien X, sujet parlant;

2. un premier locuteur, pour lequel je réserve le terme d'« acteur », défini par le fait qu'il tient tel rôle particulier, et qui peut dire je en tant que titulaire de ce rôle;

3. un second locuteur, le personnage joué par l'acteur, personnage qui se désigne également lui-même par je).

XIV. La théorie du récit présentée dans Genette, 1972, me fournira une seconde comparaison pour essayer de faire

à ce que j'ai, dans l'étude du langage ordinaire, étiqueté « locuteur » et « énonciateur ». Le correspondant du locuteur, c'est le narrateur, que Genette oppose à l'auteur de la même façon que j'oppose le locuteur au sujet parlant empirique, c'est-à-dire au producteur effectif de l'énoncé. L'auteur d'un récit (romancier ou nouvelliste) met en avant, selon Genette, un narrateur, responsable du récit, et qui a des caractéristiques tout à fait différentes de celles que l'histoire littéraire ou la psychologie de la création romanesque doivent reconnaître à l'auteur. J'en signale trois, dont la première seulement est développée par Genette.

Cette première caractéristique, sur laquelle je passe rapidement, concerne l'attitude du narrateur vis-à-vis des événements racontés. Alors que l'auteur *imagine* ou *invente* ces événements, le narrateur les *rapporte*, en entendant par là par exemple ou bien qu'il reproduit des souvenirs (prétendus) — dans le cas d'un récit au passé —, ou bien qu'il donne une forme linguistique à ce qu'il est censé vivre ou constater

- dans certains récits au présent.

l'insisterai davantage sur une seconde différence entre le narrateur et l'auteur, différence liée à la première. Il s'agit de leur rapport au temps. Dans son étude sur le temps grammatical, Weinrich, 1964, remarque que les romans d'anticipation sont toujours écrits à un temps grammatical du passé - l'important pour moi étant d'ailleurs seulement qu'ils puissent l'être. Ecrivant aujourd'hui un roman sur l'an 2000, rien ne m'empêche de commencer : « A cette époque la France était un terrain vague que se disputaient... ». On voit là parfois une bizarrerie ou un paradoxe, sous prétexte que l'auteur, tout en écrivant au passé, ne cherche pas à dissimuler qu'il parle de son futur. Mais le paradoxe disparaît dès qu'on à distingué auteur et narrateur. Car le temps grammatical utilisé peut très bien ne pas prendre pour point de référence le moment où l'auteur écrit, mais celui où le narrateur raconte, et l'auteur, vivant en 1985, peut imaginer un narrateur, vivant en l'an 3000, qui raconte ce qui s'est passé en l'an 2000.

Cette distinction du narrateur (équivalent littéraire de mon

— c'est la troisième différence que je signalerai — de faire accomplir l'acte de narration par quelqu'un dont il est dit en même temps qu'il n'existe pas ou n'existe plus. Si pour écrire il faut être, ce n'est pas nécessaire pour raconter. D'où ces récits à la première personne et dans lesquels on raconte la mort du personnage désigné par cette première personne, comme dans le film de Wilder, Sunset Boulevard, film raconté par un personnage qui meurt cependant peu avant la fin. L'existence empirique, prédicat nécessaire de l'auteur, peut être refusée au narrateur. Dans la mesure où ce dernier est un être fictif, intérieur à l'œuvre, son rôle se rapproche de celui que j'ai attribué au locuteur — qui, pour moi, est un être de discours, appartenant au sens de l'énoncé, et relevant de cette description que l'énoncé donne de son énonciation.

A l'énonciateur également je peux faire correspondre un des rôles proposés par Genette. Je le mettrai en parallèle avec ce que Genette appelle quelquefois « centre de perspective » (le « sujet de conscience » des auteurs américains), c'est-à-dire la personne du point de vue de laquelle les événements sont présentés. Pour le distinguer du narrateur, Genette dit que le narrateur est celui « qui parle », alors que le centre de perspective est celui « qui voit ». Et il cite de nombreux exemples où les deux rôles ne peuvent pas être attribués à un être unique. Ainsi, dans A la recherche du temps perdu, il arrive que le narrateur donne des événements qu'il rapporte une vision qui ne peut être ni la sienne au moment où il raconte l'histoire ni celle de l'individu désigné par je, c'est-à-dire de l'être qu'il était au moment où il vivait l'histoire : la vision rapportée par le narrateur se trouve ainsi parfois être celle de Swann ou de Charlus, et cela bien que le narrateur soit lui-même identifié, au moyen de la première personne, avec un autre personnage du récit. Cette situation me paraît proche de celle que j'ai essayé de décrire, au niveau de l'énoncé, en disant que le locuteur présente une énonciation - dont il se déclare responsable - comme exprimant des attitudes dont il peut refuser la responsabilité. Le locuteur parle au sens où le narrateur raconte, c'est-à-dire qu'il est donné comme la source d'un discours. Mais les attitudes exprimées dans ce discours peuvent être attribuées à des énonciateurs dont il co distribuées.

Pour illustrer ce rapport entre l'énonciateur et le centre de perspective, je commenterai les premières lignes de L'éducation sentimentale, consacrées au départ du bateau qui va remonter la Seine à partir de Paris, emmenant à son bord Frédéric Moreau : « Le 11 septembre 1840, vers six heures du matin, la Ville-de-Montereau, près de partir, fumait à gros tourbillons devant le quai Saint-Bernard ». Suit une description du quai qui se veut tout à fait « objective » et fait apparaître, à l'aide d'un fouillis de notations isolées, les bousculades et l'animation générale qui précèdent le départ. Description qui est interrompue par l'énoncé que je vais commenter en détail : « Enfin le navire partit; et les deux berges, peuplées de magasins, de chantiers et d'usines, filèrent comme deux larges rubans que l'on déroule ».

Je trouve dans cet énoncé deux marques au moins qui font apparaître la présence d'un personnage qui n'est pas le narrateur (par commodité, je supposerai qu'il y a ici un narrateur — ce qui est loin d'être évident). La première est le enfin, qui ne sert pas seulement à signaler qu'un certain événement est le terme d'un développement chronologique (comme on trouverait dans Pierre est arrivé, puis Jean et enfin Paul). Il a en plus une valeur exclamative : c'est l'interjection de quelqu'un qui voit cesser une trop longue attente : il fait entendre le soupir d'un énonciateur à qui il est, pour reprendre ce que j'ai dit sur l'exclamation et l'expressivité, « arraché » par la situation. Or cet énonciateur, qui doit assister à la scène décrite, qui doit la vivre, est évidemment distinct du narrateur qui n'a, lui, aucune raison de s'impatienter et de s'exclamer.

Deuxième indice d'une subjectivité qui n'est pas celle du narrateur, la métaphore qui clôt l'énoncé : « les deux berges (...) filèrent comme deux larges rubans que l'on déroule ». Pour voir les berges « se dérouler », il faut les regarder d'une place bien particulière, le pont arrière du bateau. De cette place en effet, et d'elle seule, d'une part on voit les deux quais à la fois et d'autre part, la vue vers l'aval étant bouchée par l'île Saint-Louis et l'île de la Cité, ces quais « s'allongent » à mesure que le bâteau s'éloigne des îles Comme juste après

vision des berges qu se déroulent et, en remontant un peu plus loin dans le texte, l'impatience du *enfin*. On voit, j'espère, sur cet exemple, combien sont proches la notion d'énonciateur et celle de centre de perspective : elles servent à faire apparaître dans l'énoncé un sujet différent non seulement de celui qui parle en fait [romancier/sujet parlant] mais aussi de celui qui est dit parler [narrateur/locuteur].

XV. Premier exemple, destiné à montrer la pertinence linguistique de la notion d'énonciateur : l'ironie. J'en donnerai une description inspirée de près par l'article, très important pour moi, de Sperber-Wilson, 1978, et par le chapitre 5 de Berrendonner, 1981. Souvent l'ironie est traitée comme une forme d'antiphrase : on dit A pour laisser entendre non-A, le responsable de A et celui de non-A étant censés identiques. Il s'agirait donc d'une figure, modifiant un sens littéral primitif pour obtenir un sens dérivé (comme la litote transforme un sens « un peu » littéral en un sens « beaucoup » dérivé), la seule différence étant que la transformation ironique est une inversion totale. Sperber et Wilson refusent cette conception figurative. Pour eux, un discours ironique consiste toujours à faire dire, par quelqu'un d'autre que le locuteur, des choses évidemment absurdes, à faire donc entendre une voix qui n'est pas celle du locuteur et qui soutient l'insoutenable. Il est possible que ma présentation de la thèse de Sperber et Wilson soit un peu infidèle, dans la mesure où j'ai substitué l'expression « faire entendre une voix » à leur expression originale qui est « mentionner un discours ». Si j'ai fait cette substitution, c'est que le terme « mentionner » me semble ambigu. Il peut signifier que l'ironie est une forme de discours rapporté. Or, avec ce sens du verbe mentionner, la thèse de Sperber et Wilson n'est guère admissible, car il n'y a rien d'ironique à rapporter que quelqu'un a tenu un discours absurde. Pour que naisse l'ironie, il faut que toute marque de rapport disparaisse, il faut « faire comme si » ce discours était réellement tenu, et tenu dans l'énonciation elle-même. C'est l'idée que j'essaie de rendre en disant que le locuteur « fait entendre » un discours absurde, mais qu'il le fait entendre

Sperber-Wilson — se formulerait aisément moyennant la distinction du locuteur et des énonciateurs. Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde. Tout en étant donné comme le responsable de l'énonciation, L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimé dans l'énonciation. La distinction du locuteur et de l'énonciateur permet ainsi d'expliciter l'aspect paradoxal de l'ironie mis en évidence par Berrendonner : d'une part, la position absurde est directement exprimée (et non pas rapportée) dans l'énonciation ironique, et en même temps elle n'est pas mise à la charge de L, puisque celui-ci est responsable des seules paroles, les points de vue manifestés dans les paroles étant attribués à un autre personnage, E. Pour distinguer l'ironie de la négation — dont je parlerai ensuite —, j'ajouterai qu'il est essentiel à l'ironie que L ne mette pas en scène un autre énonciateur, E', qui soutiendrait, lui, le point de vue raisonnable. Si L doit marquer qu'il est distinct de E, c'est d'une façon toute différente, en recourant par exemple à une évidence situationnelle, à des intonations particulières, et aussi à certaines tournures spécialisées dans l'ironie comme « C'est du joli », « Excusez du peu », etc.).

Je vous ai annoncé hier que Pierre viendrait me voir aujourd'hui, et vous avez refusé de me croire. Je peux, aujourd'hui, en vous montrant Pierre effectivement présent, vous dire sur le mode ironique : « Vous voyez, Pierre n'est pas venu me voir. » Cette énonciation ironique dont je prends la responsabilité en tant que locuteur (c'est moi que désigne le me), je la présente comme l'expression d'un point de vue absurde, absurdité dont l'énonciateur n'est pas moi, et risque même, dans ce cas, d'être vous (c'est cette assimilation de l'énonciateur à l'allocutaire qui rend ici l'ironie agressive) : je vous fais soutenir, en présence de Pierre, que Pierre n'est pas là.

Pour mieux illustrer ma conception, je voudrais maintenant l'appliquer à un exemple moins artificiel (ou plutôt, dont

pour seule compagnie son chien, un petit teckel. Le patron vient faire la conversation et vante la qualité du restaurant : « Vous savez, monsieur, notre chef est l'ancien cuisinier du roi Farouk » - « Ah, bon? », dit seulement le client. Le patron, sans se décourager : « Et notre sommelier, c'est l'ancien sommelier de la cour d'Angleterre... Quant à notre pâtissier, nous avons recueilli celui de l'empereur Bao-Daï. » Devant le mutisme du client, le patron change de conversation : « Vous avez là, monsieur, un bien joli teckel. » A quoi le client répond : « Mon teckel, monsieur, c'est un ancien-Saint-Bernard. » Pour décrire cette réponse dans le cadre que j'ai proposé, il faut admettre que le client, pris comme le locuteur L, fait exprimer par un énonciateur, assimilé au patron, l'opinion, sur le passé du teckel. Une analyse plus détaillée devrait préciser ce qui marque, ici, l'assimilation de l'énonciateur et de l'allocutaire : une marque, parmi d'autres, en serait l'identité de structure sémantique entre l'énonciation ironique et celles que le patron avait, auparavant, accomplies à son propre compte, c'est-à-dire, dans ma terminologie, de façon sérieuse (en entendant par là que, locuteur des énonciations, il s'assimilait aussi à leur énonciateur). Dire que la réponse du client est ironique, c'est dire, entre autres choses, qu'il faut, pour l'interpréter, assimiler à deux personnes différentes le locuteur de l'énonciation et l'énonciateur qui s'exprime dans cette énonciation.

Dans les deux exemples qui précèdent, l'énonciateur est assimilé à une personne précise et, dans les deux cas, à l'allocutaire. Mais l'assimilation peut mettre en jeu quelqu'un d'autre que l'allocutaire, comme c'est le cas dans l'auto-ironie, lorsque l'on se moque de soi-même. Je vous avais prédit qu'il pleuvrait aujourd'hui, et il fait un temps magnifique, qui m'amène à me moquer de mes propres compétences météorologiques : en vous montrant le ciel bleu, je vous fais remarquer « Vous voyez bien, il pleut ». L'énonciateur ridicule est ici assimilé à moi-même, ce qui semble contredire la description de l'ironie proposée tout à l'heure. En fait, la solution est immédiate dès qu'on accepte la distinction de L et de λ (cf. § 12). L'être à qui L, responsable de l'énonciation,

tant qu'il est le responsable de l'énonciation, et choisit l'énoncé, ne choisit pas de faire acte de météorologue : ce qu'il est censé faire, c'est un acte de moquerie, et cela en présentant une prévision accomplie par un énonciateur dont il se distancie à l'intérieur de son propre discours (même s'il doit s'identifier à lui dans le monde). D'où l'intérêt stratégique de l'auto-ironie : L tire profit des bêtises de λ , profit dont λ bénéficie ensuite par contrecoup, puisque L est une de ses multiples figures.

Il n'est d'ailleurs même pas nécessaire que l'énonciateur absurde soit assimilé à quelqu'un de précis. L'essentiel est qu'il soit clair que le locuteur ne prend à son compte aucune des positions exprimées dans son énoncé. On pourrait, je pense, définir l'humour comme une forme d'ironie qui ne prend personne à partie, en ce sens que l'énonciateur ridicule n'y a pas d'identité spécifiable. La position visiblement insoutenable que l'énoncé est censé manifester apparaît pour ainsi dire « en l'air », sans support. Présenté comme le responsable d'une énonciation où les points de vue ne sont attribués à personne, le locuteur semble alors extérieur à la situation de discours : défini par la simple distance qu'il établit entre lui-même et sa parole, il se place hors contexte et y gagne une apparence de détachement et de désinvolture.

XVI. En recourant, pour exposer la distinction du locuteur et de l'énonciateur, au phénomène de l'ironie, je me suis exposé au reproche d'avoir péché contre Saussure, et confondu langue et parole. « L'ironie, me dira-t-on, est typiquement un de ces jeux que permet la parole, mais qui sont des subversions, ou, au moins, des déformations, de la structure de la langue. Du point de vue de la langue, il faut admettre, dans l'exemple précédent, que c'est le client, c'est-à-dire l'individu désigné par la première personne, qui prend à son compte l'affirmation sur le teckel et qui en est le sujet parlant, à la fois locuteur et énonciateur. S'il se trouve qu'elle doit en fait être attribuée au patron, c'est l'effet d'une inversion bouleversant après coup le donné proprement linguistique, inversion analogue à celle du jeu enfantin (Moi,

(élément de la langue) différente de celle que j'ai proposée au début. Ce qui leur donne un semblant d'évidence, c'est qu'on a décidé de voir dans la signification de la phrase quelque chose qui ressemble d'aussi près que possible à une interprétation, c'est-à-dire à une valeur sémantique complète, susceptible d'être communiquée. Notamment, la phrase devrait déjà indiquer quel est le responsable des positions exprimées en elle, responsable qui ne pourrait être que le locuteur, celui qui est désigné par le je. Si l'énoncé, réalisé dans une situation donnée, implique une autre imputation, ce serait par retournement de la signification. Pour ma part, j'ai fait le choix inverse. Partant du fait que la signification ne pourra jamais, de toute façon, constituer pleinement une interprétation (déjà, elle ne saurait spécifier qui est effectivement le locuteur), j'ai postulé qu'il fallait y voir seulement un ensemble d'instructions pour l'interprétation de ses énoncés : il n'y a dès lors plus aucune raison de vouloir qu'elle stipule qui est le responsable des points de vue. Il suffit qu'elle marque la place d'un tel responsable (que j'appelle « énonciateur »), en même temps qu'elle marque la place d'un locuteur, responsable de l'énonciation, et qu'elle demande à l'interprétant de trouver, pour constituer le sens, des individus à qui imputer ces responsabilités — en spécifiant éventuellement certaines contraintes pour l'accomplissement de cette imputation. En choisissant des individus différents pour ces deux rôles, on ne retourne pas une valeur sémantique déjà constituée : on en constitue une, inhabituelle peut-être, mais qui n'est ni plus ni moins « conforme à la langue » que l'interprétation « sérieuse » habituelle. Certes, ce n'est pas, dans le discours ironique, au niveau de la langue que se fait l'attribution des deux rôles à des comédiens différents, mais ce n'est pas davantage à ce niveau que se fait, dans le discours sérieux, leur attribution à un comédien unique.

A cette première réponse, qui ne fait qu'exploiter, sans chercher à la justifier, ma conception de la phrase et de la signification, j'ajouterai un argument plus empirique, ou, plus exactement, plus directement lié à des faits d'expérience (sans être, bien sûr, imposé par eux), argument que je tirerai du

me semble intéressant, pour décrire la négation, de recourir à la distinction du locuteur et de l'énonciateur. J'ai proposé en effet, dans Les mots du discours, de décrire un énoncé déclaratif négatif, par exemple « Pierre n'est pas gentil », comme la présentation de deux actes illocutoires distincts. L'un, A₁, est une assertion positive relative à la gentillesse de Pierre, l'autre, A₂, est un refus de A₁. Or il est clair que A₁ et A₂ ne peuvent pas être imputés au même auteur. Généralement, l'énonciateur de A₂ est assimilé au locuteur, et celui de A₁ à un personnage différent du locuteur, qui peut être soit l'allocutaire, soit un tiers. Le locuteur L qui prend la responsabilité de l'énoncé « Pierre n'est pas gentil » met ainsi en scène un énonciateur E₁ qui soutient que Pierre est gentil, et un autre, E₂, auquel L s'assimile d'habitude, qui s'oppose à E₁.

Cette thèse des *Mots du discours*, je suis obligé de la reformuler maintenant en des termes différents, puisque je ne peux plus attribuer aux énonciateurs un acte illocutoire comme l'affirmation — les énonciateurs n'étant liés à aucune parole. Il me faut donc comprendre A₁ et A₂, non pas comme des actes, mais comme des points de vue opposés. Cependant, l'essentiel de la description demeure. Je maintiens donc que la plupart des énoncés négatifs (j'expliquerai plus loin pourquoi je dis seulement « la plupart ») font apparaître leur énonciation comme le choc de deux attitudes antagonistes, l'une, positive, imputée à un énonciateur E₁, l'autre, qui est

un refus de la première, imputée à E2.

Même en supposant admis ce que je viens de dire de la négation, il n'en résulte pas encore que la langue connaisse la distinction du locuteur et de l'énonciateur, et que cette distinction doive donc être introduite dans la signification des phrases négatives. Car on peut m'objecter que j'ai décrit seulement un effet de la négation dans la parole, sensible certes dans le sens des énoncés négatifs, mais qui ne doit rien à leur structure linguistique. Cet effet tient, poursuivra-t-on, à une loi de discours générale selon laquelle, chaque fois que l'on dit quelque chose, on imagine quelqu'un qui penserait le contraire et auquel on s'oppose. Loi qui s'applique aussi bien aux énoncés positifs : en vous disant « Pierre est gentil »

— ce qui semble montrer que mon énoncé présentait un énonciateur, différent du locuteur, et qui prétendait que Pierre n'est pas gentil. Comme on ne peut pas, dans ce cas, exhiber à l'intérieur de la phrase une marque quelconque de cet énonciateur, il n'y a aucune raison, me dira-t-on, de supposer que le morphème ne... pas, dans la phrase négative, marque la présence d'un énonciateur distinct du locuteur : il marque seulement, comme le signe de négation dans les langues logiques, l'inversion d'une proposition en sa contradictoire.

Il me faut donc montrer, pour justifier ma thèse, une dissymétrie entre énoncés affirmatifs et négatifs, et faire voir que l'affirmation est présente dans la négation d'une façon plus fondamentale que ne l'est la négation dans l'affirmation. Parmi les signes de cette dissymétrie je signalerai seulement les conditions d'emploi de l'expression au contraire. Après un énoncé négatif « Pierre n'est pas gentil », on peut enchaîner « Au contraire, il est détestable ». À quoi le deuxième énoncé est-il « contraire »? Non pas au premier pris dans sa totalité, mais au point de vue positif que celui-ci, selon moi, nie et véhicule à la fois. Or cette possibilité d'enchaînement est exclue si le premier énoncé est positif. On n'aura jamais « Pierre est gentil. Au contraire, il est adorable ». Certes, en disant « Pierre est gentil », je laisse entendre généralement que quelqu'un a cru ou déclaré qu'il ne l'était pas, mais je ne peux pas faire allusion à l'attitude de cet énonciateur virtuel pour m'y opposer au moyen de au contraire. D'où l'on peut conclure qu'un tel énonciateur a une présence et un statut différents dans l'énoncé positif et dans l'énoncé négatif. Et ma théorie de la négation rend compte de cette différence en posant que, dans le second cas, la place de cet énonciateur est déjà marquée dans la phrase — dont la signification même impose qu'on le personnalise, fût-ce d'une façon vague - au moment où l'on interprète l'énoncé.

A cette analyse, reprise de travaux antérieurs, je voudrais ajouter quelques remarques. Et d'abord préciser ce que devient, dans le cadre de la conception polyphonique, mon ancienne distinction entre négation polémique et négation parole comme s'opposant à un discours adverse. (Exemple : N a demandé à Z, qui vient d'ouvrir les volets, quel temps il fait, et Z répond « Il n'y a pas un nuage au ciel ». Ou encore, N, qui ne connaît pas Pierre, demande à Z ce qu'il pense de lui, et Z affirme « Îl n'est pas intelligent ». Les deux énoncés pourraient être paraphrasés, sans perte de sens, par des énoncés positifs « Le ciel est absolument pur » et « Pierre est un imbécile »). Et j'opposais à cette négation la négation « polémique », destinée à contrer une opinion inverse — ce qui est le cas si les deux énoncés négatifs précédents répliquent à des affirmations de N, « Il doit y avoir encore quelques nuages dans le ciel » et « Je crois que Pierre est intelligent ».

Aujourd'hui je distingue trois types de négations. Les deux premières correspondent à une subdivision de l'ancienne

« négation polémique ».

1. J'appelle « métalinguistique » une négation qui contredit les termes mêmes d'une parole effective à laquelle elle s'oppose. Je dirai que l'énoncé négatif s'en prend alors à un locuteur qui a énoncé son correspondant positif. C'est cette négation « métalinguistique » qui permet par exemple d'annuler les présupposés du positif sous-jacent, comme c'est le cas dans « Pierre n'a pas cessé de fumer; en fait, il n'a jamais fumé de sa vie ». Ce « n'a pas cessé de fumer », qui ne présuppose pas « fumait autrefois », est possible seulement en réponse à un locuteur qui vient de dire que Pierre a cessé de fumer (et, d'autre part, il exige d'expliciter la mise en cause du présupposé annulé, sous la forme par exemple d'un « il n'a jamais fumé de sa vie »). C'est également dans le cadre de la réfutation d'un locuteur adverse que la négation peut avoir, au lieu de son effet habituellement « abaissant », une valeur majorante. On peut dire « Pierre n'est pas intelligent, il est génial », mais seulement en réponse à un locuteur qui a effectivement qualifié Pierre d'intelligent.

2. Je réserve maintenant le terme de « polémique » à la négation dont j'ai rappelé tout à l'heure l'analyse, et dit qu'elle correspond à « la plupart des énoncés négatifs ». Ici, le locuteur de « Pierre n'est pas intelligent », en s'assimilant à l'énon-

L'attitude positive à laquelle le locuteur s'oppose est interne au discours dans lequel elle est contestée. Cette négation « polémique » a toujours un effet abaissant, et maintient les

présupposés.

3. Comme troisième forme de négation, je reprends mon ancienne idée de négation descriptive, en lui conservant d'ailleurs son appellation. J'ajouterai simplement que je la tiens pour un dérivé délocutif de la négation polémique. Si je peux décrire Pierre en disant « Il n'est pas intelligent », c'est que je lui attribue la propriété qui justifierait la position du locuteur dans le dialogue cristallisé sous-jacent à la négation polémique : dire de quelqu'un qu'il n'est pas intelligent, c'est lui attribuer la (pseudo-) propriété qui légitimerait de s'opposer à un énonciateur ayant affirmé qu'il est intelligent. La délocutivité a ici le même effet que dans l'exemple analysé dans Anscombre, 1979 : dire que Pierre est un « matuvu », c'est lui attribuer le (pseudo-) trait de caractère qui amène à poser perpétuellement la question « M'as-tu vu? ». (A l'origine il s'agit même, comme l'a montré Anscombre, d'une allusion à une plaisanterie très précise, faite contre certains acteurs accusés de demander sans cesse autour d'eux « M'as-tu vu dans Le Cid? », « M'as-tu vu dans Don Juan? », etc.)

Ma deuxième remarque concernera les phénomènes de polarité négative. On sait que, dans un grand nombre de langues, certaines expressions ne peuvent pas être insérées dans un énoncé affirmatif, mais seulement dans un énoncé morphologiquement ou sémantiquement négatif. Tel est le cas de faire grand-chose, lever le petit doigt pour aider, pour autant, etc. Ces faits paraissent mettre en échec ma description de la négation polémique, qui amène à lire l'affirmation sous la négation : l'affirmation sous-jacente à l'énoncé « Pierre n'a pas fait grand-chose » ne constitue pas en effet un énoncé français possible. On voit tout de suite cependant (j'ai la présomption de l'espérer) que l'objection ne porte pas - dans la mesure où l'élément positif que je déclare sous-jacent à l'énoncé négatif n'est pas un énoncé (c'est-à-dire une suite de mots), imputable à un locuteur, mais une attitude, une position prise par un énonciateur vis-à-vis d'un certain contony of the 1th the

grammaticale, mais d'une proposition au sens logique, c'est-à-dire d'un objet de pensée, de l'opinion selon laquelle Pierre aurait beaucoup fait.

Une fois repoussée cette objection, il reste à expliquer le fait, très bizarre, et fort contraire en tout cas aux principes d'une saine économie, que certaines expressions s'emploient seulement dans un contexte négatif. Mais il faut voir que la formule « s'employer dans un contexte négatif » peut recouvrir deux idées assez différentes. L'une, qui assimile la polarité négative aux diverses « servitudes » phonétiques ou syntaxiques qui empêchent tel son ou tel morphème de « se combiner » avec tel autre son ou morphème. En termes de grammaire générative, on parlerait d'un « trait contextuel » [-Aff.] qui appartiendrait par exemple aux expressions grand-chose ou pour autant, et qui interdirait de les insérer dans un contexte affirmatif. Soit ainsi à comparer pourtant et pour autant. On leur attribuerait les mêmes « traits inhérents », et notamment la même valeur sémantique d'opposition (celle de cependant). La différence serait simplement que l'énoncé modifié par pour autant doit être négatif. De sorte qu'on peut faire suivre « Pierre est grand » de « Mais il n'est pas fort pourtant », de « Mais il n'est pas fort pour autant », de « Mais il est faible pourtant », et non pas de « Mais il est faible pour autant ».

Toutefois, il y a une deuxième solution — que je ne veux pas ici justifier pour elle-même, et dont je montrerai seulement qu'elle se formule facilement dans la théorie polyphonique de la négation. Elle consiste à dire que pour autant a la même valeur sémantique que de ce fait, pour cette raison, ou encore (si l'on veut prendre en considération la notion de degré liée à autant) cela suffit à faire conclure. Pour autant apparaît ainsi comme un connecteur de consécution (et non plus d'opposition), mais la conclusion qu'il introduit est celle d'un énonciateur auquel le locuteur s'oppose : sa polarité négative ne consiste pas en une restriction combinatoire qui imposerait de lui associer seulement un énoncé négatif; elle tient à la mise en scène par le locuteur d'un énonciateur E1 dont le locuteur se distancie, et qui accomplit un mouvement

d'un point de vue rejeté, point de vue que le locuteur déclare inadmissible au moment même où il met en scène l'énonciateur qui le soutient.

(N.B.1. — On m'objectera que l'énoncé A mais non-B pour autant ne refuse pas seulement le mouvement déductif allant de A à B, mais suggère fortement la fausseté de B — encore que les faits ne soient pas absolument nets. Ma réponse est que l'usage ordinaire de la langue — et c'est là une des caractéristiques de l'argumentation langagière — distingue mal « nier la chose conclue » et « nier le mouvement de conclusion » : en tout cas, un procédé argumentatif fort utilisé, quand il s'agit d'invalider un mouvement conclusif, consiste à montrer la fausseté de la proposition conclue.

N.B.2. - Si pour autant exige d'être combiné avec un morphème négatif ou une tournure à valeur grossièrement négative, ce n'est pas, je l'ai dit, en vertu d'une restriction syntaxique, mais parce que ce morphème ou cette tournure impliquent la présentation et la réfutation d'un énonciateur qui adopte l'attitude positive. Cette analyse laisse prévoir qu'on trouvera des pour autant lorsque la présence de cet énonciateur, sans appartenir au sens même de l'énoncé tel qu'il découle des instructions liées à la signification de la phrase, est simplement envisagée par le locuteur au moment où il parle. C'est ce qui apparaît par exemple dans cet extrait d'un article du Monde : « La R.A.T.P. demande un renforcement des mesures de sécurité dans le métro. Pour autant une action efficace relève aussi de la responsabilité de chaque usager. » Le rédacteur, en écrivant le dernier énoncé, pensait sans doute s'opposer à un énonciateur qui aurait conclu du premier à l'irresponsabilité des usagers.)

Si l'on admet mon analyse des expressions à polarité négative, on est amené à y voir la manifestation, et une sorte de cristallisation grammaticale, d'une tendance assez générale qui donne pour fonction à certaines expressions de marquer un point de vue dont on signale en même temps que ce n'est pas celui du locuteur. Cette tendance ne s'observe pas seulement dans les énoncés négatifs. Elle est à l'œuvre également dans l'ironie, qui peut, elle aussi, recourir à des tournures

l'énonciateur absurde est directement opéré par le locuteur (et lié à son intonation, à ses grimaces, au fait qu'il attire l'attention sur des éléments de situation qui démentent aussitôt le point de vue présenté, etc.), alors que dans la négation, le rejet s'opère à travers un autre énonciateur mis en scène par le locuteur, et auquel celui-ci, le plus souvent, s'assimile. Or il est remarquable que, dans l'ironie, le choix de certains mots (choix, je le rappelle, imputé au locuteur) ait pour valeur quasi conventionnelle de marquer la répugnance du locuteur pour le point de vue d'un énonciateur qu'il présente — et qu'il présente sans lui opposer un point de vue concurrent. C'est le cas d'expressions comme C'est du propre!, C'est du joli! (analysées dans Ducrot et al., 1980, p. 120) : tout en faisant apparaître un énonciateur qui apprécierait de façon favorable l'état de choses dont on parle, ces expressions marquent que le locuteur a l'opinion inverse. On pourrait parler à leur propos de « polarités ironiques ».

Plus généralement encore, on observe que la plupart des collectivités idéologiques possèdent des expressions qui ne peuvent être appliquées à un certain type d'objet sans que cette application soit dénoncée du même coup comme absurde. l'ai trouvé ainsi, dans un article du Monde, ce résumé d'un discours du président Carter : « Pour Carter, la démocratie est une panacée. » Le choix même du mot panacée fait apparaître le désaccord du journaliste avec le point de vue rapporté (celui de Carter). C'est pourquoi, dans le même contexte idéologique, on devrait considérer comme quasiment analytique l'énoncé négatif « La démocratie n'est pas une panacée », puisque l'énoncé positif correspondant « La démocratie est une panacée » est déjà donné pour évidemment inadmissible : la négation fait double emploi avec l'utilisation du mot panacée. Dans la terminologie présentée dans cet article, il faudrait dire que le locuteur, en employant ce mot, marque déjà qu'il s'oppose à l'énonciateur auquel il prête une croyance à la vertu universelle de la démocratie : redondante, la négation est impossible à réfuter.

Je voudrais enfin signaler que ce même phénomène de polarité idéologique dont j'ai parlé à propos d'énoncés déclabornant d'ailleurs aux cas où l'impératif négatif demande à l'interlocuteur de ne pas faire une action qu'il envisage de faire ou a déjà commencé à faire. L'énoncé met alors en scène, selon moi, au moins deux énonciateurs. L'un, E1, décrit l'action dont il est question, et qui est le thème de l'énoncé (en la présentant quelquefois, en outre, comme légitime ou en tout cas motivée, cf. Ducrot et al. 1980, p. 128). Quand Z dit à N « Ne me quitte pas! », E₁ représente, soit sur le mode du possible envisagé, soit sur le mode du déjà commencé, le départ de N, la situation évoquée par E1 étant celle que constateraient ou annonceraient les énoncés déclaratifs positifs Tu me quitteras ou Tu me quittes correspondant à l'impératif négatif Ne me quitte pas!. Quant à E2, auquel le locuteur a la maladresse de s'assimiler, il demande l'annulation du départ évoqué par E1 (on trouvera une analyse du même type pour les énoncés interrogatifs dans Anscombre-Ducrot, 1981, p. 17).

Or il arrive souvent que les mots utilisés pour empêcher une action, en même temps qu'ils décrivent cette action, la font apparaître comme inacceptable. Supposons, en continuant la triste histoire de Z et de N, que N réponde à Z : « Ne fais pas l'enfant!» : le comportement reproché à Z (ne pas accepter la séparation) est, d'entrée de jeu, présenté par N comme enfantin, c'est-à-dire, à un certain niveau de lieux communs, comme évidemment ridicule et digne de la réprobation des sages. Je parlerai donc encore de polarité négative idéologique et, par suite, d'un discours redondant, voire analytique, puisque la façon même dont le locuteur N formule la situation évoquée par E1 rend nécessaire que N s'assimile à l'énonciateur E2 qui s'y oppose (le caractère redondant de l'impératif négatif se voit clairement si l'on songe que « Ne fais pas l'enfant! » a exactement la même fonction, vu le système de lieux communs qui nous sert habituellement de référence, que « Tu fais l'enfant! »).

Ma troisième et dernière remarque vise seulement à mettre en évidence une alternative théorique soulevée par ce qui précède, sans que j'aie les moyens de trancher. Le problème surgit lorsqu'on considère un énoncé à la fois ironique et

« Tu vois, je n'ai pas achevé l'article à temps. » Il y a au moins deux solutions pour analyser ce dernier énoncé dans le cadre de la théorie polyphonique présentée ici. L'une serait de l'analyser comme n'importe quel énoncé négatif, en disant que son locuteur met en scène deux énonciateurs, E1 et E2. E₁, assimilé au personnage du locuteur dans sa première conversation avec N, prévoit l'achèvement de l'article dans les délais. E2, assimilé à N dans cette même conversation, met en doute cette assurance, mise en doute que rend absurde la situation qui est celle de la deuxième conversation. L'ironie globale de l'énoncé tiendrait alors à ce que L ne s'assimile à aucun des énonciateurs, c'est-à-dire, dans ma terminologie, à ce qu'aucun d'eux n'est actualisé (je souligne en effet que le personnage à qui E₁ est assimilé est un protagoniste de la première conversation : ce n'est donc pas L, responsable de l'énonciation apparue dans la seconde conversation, mais λ , l'être historique dont L est seulement le dernier avatar). L, metteur en scène d'un dialogue qui reprend en écho une conversation antérieure, ne s'investit donc dans aucun des personnages qu'il fait parler, ce qui correspond bien à ma définition de l'ironie.

Un point, au moins, dans cette analyse, me laisse insatisfait. L'énonciateur ridicule E₂ serait assimilé au personnage N de la première conversation, à celui qui, un jour, a mis en doute les assurances de Z. Or on peut penser que ce n'est pas celui-là qui est mis en cause directement. Car la position ridicule, c'est celle qui consisterait, dans la deuxième conversation, au moment donc où Z apporte l'article, à nier sa capacité à l'achever : E₂ est donc assimilé au N de cette deuxième conversation. Mais alors l'énonciateur E₁ auquel E₂ s'oppose absurdement devrait aussi être assimilé à un protagoniste de la deuxième conversation, c'est-à-dire à Z au moment où il apporte l'article. Or Z, au moment où il apporte l'article, est difficile à distancier de L, locuteur de l'énoncé ironique — ce qui s'accorde mal avec ma définition de l'ironie, définition qui exclut l'assimilation d'aucun énonciateur au locuteur en tant que tel.

Même si cette difficulté peut être surmontée, il me paraît

différents. Au premier niveau on situerait un énonciateur E₀, énonciateur ridicule assimilé à N au moment de la deuxième conversation. Et l'absurdité de N consisterait, non plus seulement à refuser une assertion de Z concernant l'achèvement de l'article, mais à mettre en scène, à un deuxième niveau, deux énonciateurs E1 et E2, protagonistes d'un échange négatif complet. E1, assimilé à Z au moment de la remise de l'article, constaterait son bon achèvement, et E2, auquel E0 (et donc N, indirectement) s'assimilerait, récuserait cette affirmation. E1, dans cette perspective, ne risque plus d'être assimilé à L, car il est lui-même une construction de E₀. On voit la différence avec la solution précédente. Le ridicule attribué à N n'est plus de nier une évidence, mais d'imaginer, au moment de la remise de l'article, un échange complet dans lequel un énonciateur E2 aurait pour rôle de nier l'évidence soutenue par un énonciateur raisonnable E₁ dont E₀ (assimilé à N) est aussi le metteur en scène. Ce qu'on reproche alors à N, ce n'est pas d'adopter directement (= en tant que E₂) une des positions, le refus, impliquées par l'énoncé négatif, mais de jouer, en tant que E₀, les deux attitudes, affirmation et refus, pour prendre à son compte, en tant, encore, que E₀, celle qui justement, en l'occurrence, est intenable.

Le problème théorique soulevé par cette deuxième solution est qu'elle implique la possibilité de subordonner les énonciateurs les uns par rapport aux autres (subordination comparable à l'enchâssement qui, selon Bal, 1981, peut relier les différentes focalisations d'un texte). Ce qui pourrait compromettre, partiellement au moins, l'opposition que j'établis entre locuteur et énonciateur : l'énonciateur se rapproche dangereusement du locuteur s'il a, comme ce dernier, le pouvoir de mettre en scène des énonciateurs. Mais, d'un autre côté, en se donnant la liberté de subordonner sans fin les énonciateurs aux énonciateurs, on se dispense de postuler, à la base du sens, des « contenus », objets des attitudes prêtées aux énonciateurs, et qui représenteraient directement la réalité. Les « contenus » pourraient toujours être considérés comme les points de vue d'énonciateurs de degré inférieur. Avantage important si l'on veut arriver à dire que les « cho-

XVII. La distinction du locuteur et de l'énonciateur, que je viens d'utiliser pour traiter de l'ironie et de la négation, fournit, d'une façon plus générale, un cadre pour situer en linguistique le problème des actes de langage. Revenons à la métaphore théâtrale du § 13. Pour s'adresser à son public, l'auteur (qui correspond, dans cette métaphore, au locuteur) met en scène des personnages (correspondants des énonciateurs). Ce faisant, il a, je l'ai signalé, deux façons différentes de « dire quelque chose ». D'abord, par le fait qu'il s'assimile, à tel moment, à tel personnage dont il fait son porte-parole. Ainsi, dans le théâtre de Molière, on tient souvent certaines déclarations de personnages secondaires, présentés comme des sages, pour des déclarations de l'auteur lui-même qui donnerait à travers eux son propre point de vue. Une lecture traditionnelle du Misanthrope veut par exemple que ce soit Molière qui, derrière Philinte, déclare :

La parfaite raison fuit toute extrémité Et veut que l'on soit sage avec sobriété.

(Il ne m'importe pas de savoir ce que vaut cette lecture : l'essentiel est qu'elle soit possible.) D'une façon arbitraire, j'appellerai « primitives » ces paroles que l'auteur adresse au

public en s'assimilant à un personnage.

Mais l'auteur peut s'adresser au public d'une façon tout à fait différente — et sans doute théâtralement plus satisfaisante. Lorsque les contemporains de Molière dénonçaient Don Juan comme une pièce impie, ce qu'ils reprochaient à l'auteur, ce n'était pas d'avoir fait de Don Juan son porteparole, reproche facile à rejeter dans la mesure où Molière a pris soin d'accentuer l'aspect inacceptable du personnage. Le reproche essentiel était d'avoir confié la défense de la religion à Sganarelle, personnage grotesque, et grotesque dans la façon même dont il la défend. Ce qui constitue l'impiété de Molière, c'est le fait d'avoir mis en scène Sganarelle et de lui avoir fait dire ce qu'il dit. Molière parle au public au moyen de Sganarelle, mais pas de la façon dont il lui parle à travers Philinte : l'instrument de sa parole, ici, c'est l'existence donnée à un personnage, le ridicule du personnage faisant

POLYPHONIE

sonnage à bien des égards prestigieux, même si ses aspects négatifs avertissent de ne pas l'assimiler à l'auteur). J'appellerai « dérivées » les paroles de cette seconde catégorie, celles que l'auteur adresse, non plus par le truchement de ses personnages, mais par le fait même de représenter ses person-

nages, par le choix qu'il fait d'eux.

Or je vais montrer que cette classification, établie à propos du langage théâtral, a un analogue dans le langage quotidien. Lorsque l'on dit qu'un énoncé manifeste un acte, on peut vouloir dire deux choses. D'abord, il peut s'agir des actes qu'une personne, identifiée au locuteur, accomplit par le fait que ce même locuteur est assimilé à tel ou tel énonciateur : de tels actes seront appelés « primitifs » (comme est « primitive » la parole attribuée à Molière du fait qu'il est assimilé à son personnage Philinte). Puis j'appellerai « dérivé » un acte accompli par la personne identifiée au locuteur, si cet acte est lié au fait que le locuteur, en tant que responsable de l'énoncé, choisit de mettre en scène tel ou tel énonciateur — même s'il n'est assimilé à aucun d'eux (de la même façon, j'ai étiqueté « dérivée » la parole attribuée à Molière du fait qu'il met en scène Sganarelle et Don Juan - bien qu'il ne soit pas assimilé à eux). Je terminerai ce chapitre en montrant quelques exemples où l'on voit se superposer ces deux types d'actes.

Je commencerai par les actes appelés, depuis Austin, « illocutoires ». Un des grands problèmes qu'ils soulèvent tient à la possibilité de les accomplir de deux façons différentes. D'abord, d'une façon dite « primitive » ou « directe », au moyen de phrases qui sont plus ou moins spécialisées pour leur accomplissement (ainsi, on fera une demande par l'énoncé d'une phrase impérative, en disant par exemple à un marchand de journaux : « Donnez moi le Monde! »). D'autre part, de façon « dérivée » ou « indirecte », avec des phrases qui semblent spécialisées pour des actes tout à fait différents (on peut demander le Monde au marchand par l'énoncé d'une phrase interrogative comme « Avez-vous le Monde? »).

La seconde possibilité est, du point de vue théorique, très embarrassante. En effet, (1) il semble souvent artificiel de dire que le locuteur a effectivement accompli l'acte pour lequel la journaux. Mais, en même temps, (2) on souhaite généralement dériver l'acte effectivement accompli (ici, la demande) à partir de l'acte « marqué » dans la phrase (ici, la question) au moyen d'une loi de discours telle que « Le fait d'accomplir un acte de question montre que l'on s'intéresse à connaître la réponse. Or marquer son intérêt à savoir si quelqu'un est ou non capable de faire quelque chose (ici, si le marchand est ou non en état de vendre le Monde) n'a de sens, dans certaines situations, que si l'on veut lui demander de le faire (ici, lui demander le journal) ». On voit tout de suite que (1) et (2) sont difficiles à concilier. Pour obtenir, comme le veut (2), une dérivation de la demande à partir de la question au moyen d'une loi de discours, il faut admettre que l'énonciation accomplit effectivement un acte de question. Or c'est justement ce qui est nié en (1).

En distinguant locuteur et énonciateur, on ouvre la voie à une solution, dont j'indiquerai seulement les grandes lignes et en me maintenant dans le cas particulier qui m'a servi d'exemple. Je dirai qu'une phrase interrogative donne, en vertu de sa signification, les deux instructions suivantes aux auditeurs qui ont à construire le sens des énoncés de cette

phrase:

(a) ces énoncés doivent faire apparaître un énonciateur exprimant son doute en ce qui concerne la proposition sur laquelle porte l'interrogation;

(b) lorsque cet énonciateur est assimilé au locuteur, l'expression du doute doit être relue comme une question, c'est-à-dire que l'énonciation doit être décrite comme obli-

geant l'allocutaire à répondre.

A partir de cette valeur de la phrase on peut prévoir deux possibilités en ce qui concerne les actes illocutoires liés à l'énonciation. Tantôt il y aura un acte « primitif » de question, tantôt un acte « dérivé » — qui peut être, entre autres, un acte de demande. Je reviens à la phrase « Avez-vous le Monde? ». En vertu de (a), ses énoncés présentent un énonciateur exprimant son doute sur le fait que le marchand ait des exemplaires du Monde. Si cet énonciateur peut être assimilé au locuteur, c'est-à-dire si l'on peut attribuer à celui-ci, en tant

tamment le cas si l'énoncé apparaissait dans une enquête sur la diffusion de la presse. Supposons en revanche que l'on ne puisse pas attribuer au locuteur l'intention dont j'ai parlé (c'est le cas si la phrase est prononcée par un éventuel client) et donc qu'on ne puisse pas l'assimiler à l'énonciateur. La phrase n'impose plus alors de comprendre l'énoncé comme une question. Mais cela n'empêche pas de le faire servir à un autre acte illocutoire. Car le fait même de mettre en scène un énonciateur exprimant son incertitude peut apparaître, en vertu d'une loi de discours, comme servant à faire une demande. Le locuteur « joue » le doute — au sens où Molière, par l'intermédiaire de Sganarelle, « joue » une certaine façon de défendre la religion — et, par ce jeu, il révèle une autre intention.

On voit la différence entre cette conception et la conception habituelle selon laquelle la loi de discours transforme un acte « primitif » du locuteur en un autre acte du locuteur, dit cette fois « dérivé » — ce qui suppose, contre l'évidence, que l'acte « primitif » est effectivement accompli par le locuteur. Dans ma conception actuelle, la loi de discours dérive l'acte indirect attribué au locuteur à partir de la mise en scène, par ce même locuteur, d'un énonciateur dont il se distancie; or cette mise en scène, liée à la phrase, reste un fait incontestable, même si le locuteur n'est pas assimilé à l'énonciateur. (N.B. - Dans le chap. IV, reprise d'un article ancien où j'utilise la conception habituelle des actes indirects, il est dit que la phrase interrogative ne sert pas fondamentalement à l'expression d'une incertitude, mais qu'elle est marquée pour l'accomplissement d'un acte illocutoire primitif de question. Je suis certes amené maintenant à abandonner cette façon de voir — puisque (a) je situe l'expression d'une incertitude dans la signification même de la phrase, et que (b) je subordonne l'acte primitif de question à l'assimilation du locuteur et de l'énonciateur. Mais ce changement n'affecte pas l'argument que je tire, dans ce chap. IV, des actes illocutoires. Il demeure que la signification de la phrase interrogative, d'une part, ne comporte pas l'assertion d'une incertitude, et, d'autre part, fait plus qu'exprimer une telle incertitude : il lui est inhérent de « structuralisme du discours idéal » : la valeur sémantique d'une entité linguistique est toujours définie par rapport à la suite qu'elle prétend se donner).

XVIII. La distinction des actes primitifs (accomplis par assimilation du locuteur et de l'énonciateur) et des actes dérivés (que le locuteur accomplit par le fait qu'il met en scène des énonciateurs exprimant leur attitude propre) déborde le domaine de ce qu'on appelle habituellement « illocutoire ». Je reprends d'abord l'exemple d'ironie dont je me suis servi tout à l'heure. Le client, dans sa réplique, présente le patron du restaurant (au sens où Molière présente Sganarelle défendant le religion) soutenant, à propos du teckel, une position absurde. C'est cette présentation qui permet au client, locuteur de la réplique, d'accomplir un acte dérivé de moquerie, dont il tire le bénéfice en tant que locuteur : il se présente comme intelligent, détendu, amusant, amusé, etc. Dans la mesure où l'énoncé ironique (à la différence de l'énoncé négatif) ne montre aucun énonciateur auquel le locuteur puisse être assimilé, il ne sert à accomplir aucun acte primitif – particularité qui devrait être introduite dans la définition générale de l'ironie.

Deuxième exemple, celui de la conjonction mais. Depuis longtemps J.-C. Anscombre et moi nous décrivons les énoncés du type « p mais q » en disant que le premier segment (p) est présenté comme un argument pour une certaine conclusion (r), et le second pour la conclusion inverse. Mais ce cadre général, que nous maintenons, admet un grand nombre de cas particuliers très différents. Celui, notamment, où p est introduit par un certes. Vous me proposez d'aller skier, et je rejette votre proposition en vous répondant « Certes, il fait beau, mais j'ai mal aux pieds ». L'emploi de certes me sert ici à vous attribuer une argumentation du type « Il fait beau; il faut donc aller skier », argumentation que vous n'avez peut-être pas explicitement formulée mais dont je vous crédite en même temps que je la repousse au moyen du contre-argument « J'ai mal aux pieds ». Anscombre et moi décrivons les énoncés de ce genre en disant qu'ils mettent en - La - Jame La amaintenam annonnila E at E arri armemontant d'accord avec le fait allégué par E1, il se distancie cependant de E1: il reconnaît qu'il fait beau, mais ne l'asserte pas à son propre compte. Or une telle distanciation est imposée par la signification même de la phrase, et, plus précisément, par l'emploi de certes, impossible si le locuteur s'assimile à l'énonciateur assertant p. Je vous demande de me décrire vos skis, que je ne connais pas. Vous me répondrez peut-être « Ils sont longs, mais légers », alors qu'il serait bizarre, dans la même situation, de m'annoncer : « Ils sont certes longs, mais ils sont légers ». C'est que le certes marquerait, de votre part, un accord après coup avec l'assertion de quelqu'un d'autre, attitude qui correspond mal à ce que je vous demande, à savoir de faire une description. Ici encore il est donc utile, pour décrire la phrase, c'est-à-dire l'entité linguistique, de supposer qu'elle distingue entre locuteur et énonciateur, et comporte, parmi ses instructions, des directives pour déterminer, au moment où l'on interprète l'énoncé, à qui on doit attribuer ces rôles.

LE DIRE ET LE DIT

A partir de cette distinction, une distinction corollaire apparaît, qui concerne les actes accomplis. J'ai dit que l'énoncé complexe « Certes, il fait beau, mais j'ai mal aux pieds », dont la responsabilité globale est attribuée au locuteur X, met en scène deux énonciateurs. Le premier argumente en faveur du ski en disant qu'il fait beau. Mais le locuteur s'assimile, lui, à un second énonciateur, à celui qui argumente contre la sortie projetée, alors que le premier est assimilé à quelqu'un d'autre, peut-être, par exemple, à l'allocutaire. Cela n'empêche pas que l'on accomplisse un acte de langage aussi bien dans la première partie de l'énoncé que dans la seconde. Dans la seconde, on accomplit un acte « primitif », acte d'affirmation, et, plus particulièrement, d'affirmation argumentative. Ce qu'on fait dans la première, c'est un acte dérivé, que j'appelle « acte de concession » : il consiste à faire entendre un énonciateur argumentant dans un sens opposé au sien, énonciateur dont on se distancie (tout en lui donnant, dans le cas au moins des concessions introduites par certes, une certaine forme d'accord). De cet acte on tire profit au même titre que de l'acte de moquerie dont je viens do morton Omôno à an annualisme

sait que la concession est, parmi les stratégies de la persuasion, une des plus efficaces, essentielle en tout cas au comportement dit « libéral ».

Mon dernier exemple concerne les phénomènes de présupposition, qui peuvent se traiter, mieux, j'espère, que je ne l'ai fait jusqu'ici, dans le cadre de la polyphonie et de la conception « théâtrale » des actes de langage. Soit le plus traditionnel des énoncés à présupposés : « Pierre a cessé de fumer ». Dans Dire et ne pas dire, je proposais d'y voir l'accomplissement par le locuteur de deux actes, l'un de présupposition, concernant le présupposé « Pierre fumait autrefois », et l'autre d'assertion, concernant le posé « Pierre ne fume pas maintenant ». Je le décrirais aujourd'hui d'une façon un peu différente. Je dirais qu'il présente deux énonciateurs, E1 et E2, responsables, respectivement, des contenus présupposé et posé. L'énonciateur E2 est assimilé au locuteur, ce qui permet d'accomplir un acte d'affirmation. Quant à l'énonciateur E1, celui selon qui Pierre fumait autrefois, il est assimilé à un certain ON, à une voix collective, à l'intérieur de laquelle le locuteur est lui-même rangé (j'utilise sur ce point les idées de Berrendonner, 1981, chap.II). Ainsi, au niveau des énonciateurs, il n'y a donc pas d'acte de présupposition. Mais l'énoncé sert néanmoins à accomplir cet acte, d'une façon dérivée, dans la mesure où il fait entendre une voix collective dénonçant les erreurs passées de Pierre. La présupposition entrerait ainsi dans la même catégorie que les actes de moquerie ou de concession.

l'espère avoir montré, à partir de ces trois exemples, ce que l'analogie, ou la métaphore, théâtrale peut apporter à l'étude strictement linguistique. En disant que le locuteur fait de son énonciation une sorte de représentation, où la parole est donnée à différents personnages, les énonciateurs, on élargit la notion d'acte de langage. Il n'y a plus aucune raison de privilégier ceux qui sont accomplis de façon « sérieuse » (par assimilation du locuteur à un énonciateur), et on peut considérer comme tout aussi « normaux » ceux qui sont accomplis par le choix même des énonciateurs, ceux que l'on accomplit en tant que metteur en scène de la représentation anonolotiva Ni dana un an mi dana Paran an tar arata da

N.B. 1. — Ce traitement de la présupposition permet de préciser le statut pragmatique des nominalisations : quel engagement personnel est impliqué par l'utilisation, comme sujet grammatical d'un énoncé, d'un groupe nominal du type « la dégradation de la situation » ou « l'amélioration du niveau de vie ». Autrefois, disposant des seuls concepts d'affirmation et de présupposition, j'aurais répondu qu'on présuppose que la situation se dégrade ou que le niveau de vie s'améliore. Réponse qui soulève des difficultés, car on peut continuer son discours en niant la réalité de ces faits : ainsi « L'amélioration du niveau de vie est une pure invention du gouvernement ». Je dirais maintenant que le propre de la nominalisation est de faire apparaître un énonciateur, auquel le locuteur n'est pas assimilé, mais qui est assimilé à une voix collective, à un ON. Quand à l'inclusion du locuteur dans ce on, le phénomène syntaxique de la nominalisation n'en dit rien, ni positivement ni négativement. Si, pour telle ou telle raison extérieure à la phrase elle-même, il est clair que le locuteur fait partie du ON, on obtiendra un acte dérivé de présupposition, mais cela n'est qu'une possibilité parmi d'autres.

N.B. 2. — De ces remarques sur l'acte de présupposer il ressort encore combien il est nécessaire de distinguer - comme je l'ai proposé dans la section XII - entre le locuteur en tant que tel (L) et le locuteur en tant qu'être du monde (\(\lambda\)). Je viens de dire en effet que, lorsqu'il y a présupposition, on assimile l'un des énonciateurs à un ON, à l'intérieur duquel le locuteur est lui-même rangé. On m'objectera donc que la présuppostion devient, dans cette conception, un cas particulier des affirmations que j'ai appelées « primitives », c'est-à-dire de celles qui sont accomplies par assimilation du locuteur et d'un énonciateur. Pour répondre, il faut spécifier que le locuteur intégré au ON n'est pas L, le locuteur en tant que tel, mais à, c'est-à-dire un être censé exister en dehors du discours (même s'il est repérable seulement par son rôle de L à l'intérieur du discours). Ce qui signifie que le contenu présupposé n'est pas pris en charge dans le choix même de l'énoncé (choix qui est imputé à L).

J'explique ainsi qu'en disant « Pierre a cessé de fumer », on ne se présente pas comme en train d'affirmer dans se parela

donne pour sujet, entre autres personnes, l'individu qu'on était et est encore en dehors de son énonciation. D'où cette caractéristique de la présupposition : tout en prenant la responsabilité d'un contenu, on ne prend pas la responsabilité de l'assertion de ce contenu, on ne fait pas de cette assertion le but avoué de sa propre parole (ce qui entraîne l'impossibilité, définitoire pour moi de la présupposition, d'enchaîner sur les présupposés).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anscombre, J.-C., 1975; « Il était une fois une princesse aussi belle que bonne », Semantikos, nº 1, p. 1-28.
- Anscombre, J.-C., 1977. « La problématique de l'illocutoire dérivé », Langage et Société, 2, p. 17-41.

 Anscombre, J.-C., 1979. « La délocutivité généralisée », Recherches
- linguistiques, Université de Paris VIII, 8, p. 5-43.

 Anscombre, J.-C., 1980. « Voulez-vous dériver avec moi? », Com-
- munications, 32, p. 61-124.
- Anscombre, J.-C., Ducrot, O., 1976. «L'argumentation dans la langue », Langages, 42, p. 5-27. Repris dans Anscombre-Ducrot, 1983.
- Anscombre, J.-C., Ducrot, O., 1978. « Echelles implicatives, échelles argumentatives et lois de discours », Semantikos, nº 2-3, p. 30-43. Repris dans Anscombre-Ducrot, 1983.
- Anscombre, J.-C., Ducrot, O., 1979. Lois logiques et lois argumentatives. Le Français moderne, 1978, p. 347-357, et 1979, p. 35-52. Repris dans Anscombre-Ducrot, 1983.
- Anscombre, J.-C., Ducrot, O., 1981. « Interrogation et argumentation », Langages, 52, p. 5-22. Repris dans Anscombre-Ducrot, 1983.
- Anscombre, J.-C., Ducrot, O., 1983. L'argumentation dans la langue, Mardaga, Bruxelles.
- AUTHIER, J., 1978. « Les formes du discours rapporté », D.R.L.A.V. Université de Paris VIII, 17, p. 1-88.
- BAL, M., 1981. « Notes on narrative embedding », *Poetics Today*, p. 41-59.
- BANFIELD, A., 1979. « Où l'épistémologie, le style et la grammaire rencontrent la théorie littéraire », Langue française, 44, p. 9-26.
- BARTHES, R., 1979. « La délibération », Tel Quel, 82, p. 8-18. BENVENISTE, E., 1948. Noms d'agent et noms d'action en indo-européen, Maisonneuve, Paris.
- Benveniste, E., 1966. Problèmes de linguistique générale, Gallimard. Berrendonner, A., 1977. « Le fantôme de la vérité. Questions sur l'assertion », L'illocutoire, Linguistique et sémiologie, 4, Lyon.

BOURDIEU, P., 1975. « Le langage autorisé », Actes de la recherche en sciences sociales, nov., p. 183-190. Repris dans Bourdieu, 1982.

BOURDIEU, P., 1982. Ce que parler veut dire, Fayard.

CORNULIER, B. de, 1978, «Sur un prétendu si d'énonciation», Centre universitaire de Marseille-Luminy.

Declerco, G., 1983. «L'énonciation et la personne de l'orateur

dans le texte dramatique », Lalies, nº 3.

DUCROT, O., 1966. « Le roi de France est sage », Etudes de linguistique appliquée, p. 39-47. Repris dans Ducrot, 1973.

DUCROT, O., 1968. « La description sémantique des énoncés français et la notion de présupposition », L'Homme, nº 1.

Ducrot, O., 1972. Dire et ne pas dire, Hermann. Deuxième édition, revue et augmentée: 1980.

DUCROT, O., 1973. La preuve et le dire, Mame. Certains chapitres, remaniés, ont été publiés dans Les échelles argumentatives, Minuit, 1980.

Ducrot, O., 1975. « Je trouve que », Semantikos, nº 1, p. 62-88. Repris dans Ducrot et al., 1980.

DUCROT, O., 1977. « Illocutoire et performatif », Linguistique et sémiologie, 4, p. 17-53. Repris dans la deuxième édition (1980) de Ducrot, 1972.

Ducrot, O., 1980. « Analyses pragmatiques », Communications, 32, p. 11-60.

DUCROT, O., et al., 1980. Les mots du discours, Minuit.

Ducrot, O., Vogt, C., 1979. « De magis à mais », Revue de linguistique romane, 43, p. 317-341.

EBEL, M., FIALA, P., 1974. « Présupposition et théorie du discours », Cahiers Vilfredo Pareto, 32, p. 115-136.

FAUCONNIER, G., 1976. « Remarques sur la théorie des phénomènes scalaires », Semantikos, 3, p. 13-36.

Fouquier, E., 1981. Approches de la distance, thèse de 3° cycle de l'E.H.E.S.S., Paris. Non publié.

GENETTE, G., 1972. Figures III, Seuil.

M. D 10/0

GRICE, H.P., 1957. « Meaning », Philosophical Review, p. 377-388.

GRICE, H.P., 1975. « Logic and conversation », cours fait en 1967-1968, publié dans *The Logic of Grammar*, D. Davidson et G. Harman, eds, Encino. Traduit dans *Communications*, 1979.

HENRY, P., 1977. Le mauvais outil, Klincksieck. LARTHOMAS, P., 1980. Le langage dramatique, P.U.F.

Le Guern, M., 1981. « L'éthos dans la rhétorique française de l'âge classique », *Stratégies discursives*, p. 281-287, Presses universitaires de Lyon.

MOESCHLER, J., 1982. Dire et contredire, Peter Lang, Berne/Francfort.

MOIGNET, G., 1966. « Esquisse d'une théorie psychomécanique de la phrase interrogative », Langages, 3, p. 49-66.

PECHEUX, M., 1969. L'analyse automatique du discours, Dunod.

PECHEUX, M., 1975. Les vérités de La Palisse, Maspero.

PLÉNAT, M., 1979. « Sur la grammaire du style indirect libre », Cahiers de grammaire (Université de Toulouse-Le Mirail), I, p. 95-137.

REBOUL-MOESCHLER, A., 1984. Théâtre et narration, thèse de

3e cycle, E.H.E.S.S. Non publié.

RECANATI, F., 1978. La transparence et l'énonciation, Seuil.

RÉCANATI, F., 1981. Les énoncés performatifs, Minuit.

ROULET, E., 1980. « Modalité et illocution : pouvoir et devoir dans les actes de permission et de requête », Communications, 32, p. 216-239.

SEARLE, J., 1969. Speech Acts, Cambridge University Press. Traduc-

tion française: Les actes de langage, Hermann, 1972.

SEARLE, J., 1975. «Indirect speech acts», Speech Acts: Syntax and Semantics, Cole, P., Morgan, J.L., eds., New York. Traduit dans Sens et expression, Minuit, 1979.

SERRUS, Ch., 1933. Le parallélisme logico-grammatical, Alcan, Paris. SIRDAR-ISKANDAR, Chr., 1979. La description sémantique des interjec-

tions en français, thèse de l'université du Caire. Non publié. Sperber, D., Wilson, D., 1978. « Les ironies comme mentions »,

Poétique, 36, p. 399-412.

Weinrich, H., 1964. *Tempus* (2° édition, sensiblement remaniée : 1971), Stuttgart. Traduction française : *Le Temps*, Seuil, 1974.

TABLE DES MATIÈRES

. PRES	UPPOSITION ET ACTES DE LANGAGE
I.	PRÉSUPPOSÉS ET SOUS-ENTENDUS
II.	PRÉSUPPOSÉS ET SOUS-ENTENDUS (Réexamen)
III.	LA DESCRIPTION SÉMANTIQUE EN LINGUISTIQUE
IV.	STRUCTURALISME, ÉNONCIATION ET SÉMANTI-
	QUE
V.	LES LOIS DE DISCOURS
II. ENC	NCIATION
** 7Y:	LANGAGE, MÉTALANGAGE ET PERFORMATIFS
VI.	
VI. VII.	L'ARGUMENTATION PAR AUTORITÉ
	L'ARGUMENTATION PAR AUTORITÉ

propositions

LE DIRE ET LE DIT

Le dire et le dit reprend avec des remaniements et des mises à ur, un certain nombre de travaux échelonnés au long des années 268-1984 et relatifs aux problèmes linguistiques de l'énoncia-

on. Le thème général est que le sens d'un énoncé, (« le dit »), on seulement comporte des allusions à l'événement historique onstitué par l'apparition de l'énoncé, mais n'est rien d'autre u'un commentaire du dire.

Dans ce cadre prend place une conception « polyphonique » de énonciation, esquissée dans Les mots du discours et développée stématiquement dans les derniers chapitres du recueil. Ce qui t dit par l'énoncé à propos de son dire, c'est qu'il est le lieu où expriment divers « sujets », dont la pluralité n'est pas réductible l'unicité du « sujet parlant », fondement, jamuis mis en queson, des théories linguistiques habituellement reçues. D'où une quête sur les statuts différents attribués à ces sujets, sur leur ractère nécessaire ou facultatif, sur la façon dont ils sont mariés dans l'organisation grammaticale de la phrase.

Chez le même éditeur

Oswald Ducrot
LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES

Oswald Ducrot et al. LES MOTS DU DISCOURS

DSWALD DUCROT

OSWALD Dicrot

LE DIRE Et Le dit

LE DIRE ET LE DIT